

Combat Laïque-76

76.creal@laposte.net WWW.asso76.com/creal76 N° 55 – Décembre 2014

TWITTER
à cette adresse :
creal_76

Bulletin
édité par le

CRÉAL-76

Comité de
**Réflexion et
d'Action**
Laïque
de Seine-Maritime

Président : Jean-Michel SAHUT
434 quai H. Tertre
76940 LA MAILLERAYE-SUR-SEINE
jmf.sahut@wanadoo.fr
☎ 02.35.37.48.60

13^{ème} année

Directeur de la Publication
Roger Vanhée
06.78.23.25.44

Imprimerie spéciale de l'éditeur

ISSN 1773 -1801

Ce bulletin est servi gratuitement
aux adhérents

De quoi la mort de Rémi Fraisse est-elle le nom ?

Ce jeune écologiste a été la victime du divorce entre légalité et légitimité républicaines. Les revendications sociales légitimes, en premier lieu le droit au travail, sont piétinées par l'adoption de lois toutes favorables aux entreprises. La classe dominante n'entend plus accorder les quelques miettes nécessaires pour intégrer le travail à la société. Une part sans cesse plus large de la population s'en trouve de fait exclue et par là même, exclue du processus démocratique...

L'État gère cette situation à coup de réformes censées apporter remède à une crise divinisée écartant ainsi les plus fragiles du débat politique et plaçant la République dans la situation de délégitimer ses propres principes. C'est ce que les "experts" appellent la fracture entre le peuple (pour eux, les pauvres et ceux qui craignent de le devenir !) et les élites (élégante formule désignant les dominants) en faisant semblant d'oublier qu'ils participent à justifier cette rupture. Rupture qui s'exprime sur différents modes : électoral par l'abstention ou la tentation autoritaire sur fond de repli identitaire, sociétal par le recours de plus en plus fréquent à la violence...

Aura-t-il fallu la mort de Rémi Fraisse pour mettre en évidence une imposture ? Si nous sommes bien politiquement dans une république, socialement sa légitimité est plus douteuse. La démocratie représentative soumise à la pression des lobbies technico-industriels conduit l'État à réprimer les opposants à certaines décisions drapées dans le respect de procédures faites sur mesure et dont la légitimité républicaine est totalement contestable. Très étonnamment, c'est dans le domaine du respect de l'environnement,

pourtant sans cesse revendiqué comme une promesse faite à la jeunesse, que cette situation est la plus visible : barrage de Fourogue, barrage de Sivens, ferme des 1000 vaches, bientôt celle des 1000 truies (23000 porcelets par an)¹, Notre-Dame des Landes, Bure....

Dans ce contexte, faut-il s'étonner d'assister à un mouvement général qui pourrait prendre un jour le nom de « grand bond en arrière » ? Politique sociale en constante régression creusant les inégalités (le MEDEF en est à demander la suppression du Code du travail !), reconnaissance de l'enseignement confessionnel au sein de l'École de la République, dévoiement de la laïcité de l'enseignement public par le biais des nouveaux rythmes scolaires. Autant de reculs qui n'ont pas manqué de favoriser le retour en force du vieux parti cléricale (maintenant multiconfessionnel) dont la « Manif pour tous » aura été le cheval de Troie drainant dans ses fumets l'extrême droite et la banalisation de la xénophobie et du sexisme dont Éric Zemmour est devenu le chantre.

Jusqu'alors maintenus éloignés des projecteurs médiatiques, les combats d'une jeunesse contestant une société productiviste suicidaire sont porteurs de formes de luttes égalitaires et d'espoirs que nulle grenade offensive ne pourra réduire. □

¹ Ce n'est qu'un début quand on apprend qu'en Allemagne, à Alt-Tellin (Mecklenbourg) il est envisagé une ferme-usine de 10 000 porcs, avec un roulement annuel de 250 000 bêtes !

Le 1^{er} décembre
Jean-Michel Sahut, Président du CRÉAL-76

Mardi 9 décembre 18h
Cinéma "OMNIA" ROUEN
"Les 3 vies du chevalier"
Film de D. Dattola
(voir encart)

3	- Un communiqué de la Confédération paysanne - Barrage de Sivens
4	- Endormir la vigilance laïque
5	- Éducation nationale ?
6	- Supérieur : Éts privés confessionnels ... JM CANU
8	- L'extrême droite à l'école publique - 2 -
9	- L'aubaine
10	- Sorties scolaires - Converti aux nouveaux rythmes scolaires
11	- Première rentrée pour la FNEM
12	- Quand l'ordre moral avance, la laïcité régresse - Que la messe attire le chaland !
13	- Cauchemar en altitude - Toponymie au féminin - Issoire sainte
14	- Alsace-Moselle : nouvelle commission du droit local
15	- Exercice difficile
16	- Non à l'intervention du pape au parlement européen - Restauration
17	- Le droit européen contre la laïcité
18	- Retour de Palestine - B. PELLEGRIN
19	- Syrie
21	- Pas en notre nom !
22	- Une petite révolution aux sommets
23	- La chronique du mécréant - D. DELAHAYE
24	- La chronique de Rahan - G. LECOINTRE
25	- 200 000 emplois détruits dans le secteur associatif ?
26	- Mos maiorum - Saison des prix : les femmes et les enfants d'abord
27	- Mots-croisés - Des élus d'étrange proximité
28	- Maisons de naissance : un concept qui divise



La presse locale fourmille de petites informations souvent instructives. On y apprend en autres les mœurs politiques des hobereaux républicains qui ne s'embarrassent guère des obligations de leur charge au regard de la laïcité. Rappelons pour éviter les malentendus que si tout citoyen jouit de toute sa liberté en ce qui concerne ses relations avec des autorités religieuses, cette même liberté se trouve restreinte lorsqu'il agit en tant qu' élu...

DROITS DES FEMMES

Fusionné, lors du premier gouvernement Valls avec le ministère de la Ville, de la Jeunesse et des sports, le ministère des Droits des femmes - *normal, la lutte pour l'égalité est en effet un véritable sport de combat !* - est à présent un sous secrétariat d'État au ministère des Affaires Sociales et de la Santé.

Compte tenu que la Santé s'occupe plutôt en réalité des malades, même si on n'est pas surpris, il y a de quoi s'inquiéter...

TRANSPORTS CÉLESTES

L'ADLPF¹ attire notre attention sur une information de l'UNADFI² à propos de la nomination d'une néo chamane à la Commission européenne. Il s'agit de la slovène Violeta Bulc, qui remplace à partir du 1^{er} novembre 2014 Siim Kollas comme commissaire en charge des transports. Son CV nous révèle qu'elle a obtenu un diplôme de chamanisme délivré par l'Académie chamanique d'Écosse, qu'elle est adepte de la synthropie, « *concept niant la validité de la thermodynamique pour affirmer l'harmonie fondamentale d'identités différentes* ». D'après la CIPPAD³, Violeta Bulc a obtenu une certification pour « *enseigner la marche sur le feu* » et une méthode de respiration apparentée au rebirth. Elle aurait créé il y a 14 ans la société Vibacom qui propose « *d'accompagner les projets d'entreprise avec une méthode basée sur une croyance selon laquelle le Business est un organisme vivant ...* ». La nouvelle commissaire européenne ne nous mènerait-elle pas en bateau ?

¹ Association des Libres Penseurs de France, article du 15.11.14 ² Union Nationale de Défense des Familles et de l'Individu (victimes de sectes), bulletin d'octobre 2014 ³ Centre d'Information et de Prévention sur les Psychothérapies Abusives ou Déviantes, cipad.com

COMITÉ DE RÉFLEXION ET D'ACTION LAÏQUE DE LA SEINE-MARITIME **76.creal@laposte.net**

ADHÉSION - RENOUVELLEMENT (entourez la situation qui vous concerne)

NOM Prénom : _____

Adresse : _____



Adresse électronique : _____

Trésorier : Roger VANHÉE - **33 RUE COURONNÉ Esc. B2. 76230 BOIS-GUILLAUME**

Joindre un ch. de **18 €** à l'ordre de : **CRÉAL-76 B P 6 995 13 U 035**

(Le bulletin de liaison « Combat Laïque -76 est servi gratuitement aux adhérents)

UN COMMUNIQUÉ DE LA CONFÉDÉRATION PAYSANNE...

... que le CRÉAL-76 aurait pu signer

**DES CASSEURS SOUTENUS PAR LA FNSEA*
S'EN PRENNENT AUX BIENS PUBLICS !**

C'est la MSA**, notre organisme de protection sociale, et le centre des impôts de Morlaix qui ont été les cibles de la violence imbécile d'une centaine de producteurs de légumes en Bretagne. Ces casseurs encouragés par la FNSEA ont mis le feu au bâtiment de la MSA qui est partiellement détruit, le centre des impôts a lui aussi été victime des incendiaires...

Comment peut-on avoir si peu de discernement et s'attaquer avec autant de violence aux symboles de la solidarité... Sans sécurité sociale et sans impôts, il n'y a pas d'hôpital, pas d'école, pas de route, plus de services publics, plus d'instrument de redistribution.

Si les producteurs de légumes sont en difficulté, la protection sociale n'y est pour rien alors que le commerce sans entrave que veut nous imposer l'idéologie libérale, a sûrement une part de responsabilité dans le marasme que connaît la filière des fruits et légumes. Cette absence de régulation nous impose le chassé-croisé d'une armada de camions qui sillonnent les routes pour déverser un peu partout, les légumes produits à bas coût comme en Espagne ou les travailleurs saisonniers sont sous payés.

Ceux qui aujourd'hui vandalisent les biens publics étaient probablement avec leurs bonnets rouges dans la manifestation contre l'écotaxe. Si la façon dont a été mise en œuvre cette taxe était critiquable, son principe n'en était pas moins une bonne idée pour freiner ce trafic de camions qui détruit tout, jusqu'aux cours des fruits et légumes....

La Confédération paysanne de Seine-Maritime est écoeuvée. Elle ne comprend pas cette violence stupide, Elle ne comprend pas l'iniquité de la réaction des pouvoirs publics qui d'un côté restent les bras ballants devant la violence et le saccage du bien commun, alors que de l'autre, ils traînent devant la justice ceux qui, pour alerter des dangers de l'industrialisation de l'agriculture, ont seulement démonté sans casser et sans violence, une partie de la salle de traite de l'usine à vaches d'Abbeville... □

* FNSEA : Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles

** MSA : Mutualité sociale agricole

BARRAGE DE SIVENS

Les médias ont goulûment rendu compte des échauffourées qui, sur la commune de Lisle-sur-Tarn (département du Tarn et région Midi-Pyrénées), dans la nuit du 25 au 26 octobre, ont conduit à la mort de Rémi Fraisse touché par une grenade offensive lancée par un garde mobile. Les experts en tout participent aux débats pour permettre aux citoyens de se forger une opinion, celle que les sondages sollicitent...

Étonnamment, et il faut que ce soit le *Canard enchaîné* qui nous l'apprenne, nous n'avons pas entendu ces experts parler de la composition du conseil d'administration de la CACG (Compagnie d'aménagement des cotteaux de Gascogne) en charge de l'aménagement du barrage suscitant une telle opposition. Cela ne manque pas pourtant d'intérêt(s).

Mais arrêtons-nous un instant sur un exploit de cette même compagnie qui ne peut que renforcer la méfiance des opposants quant à l'efficacité des recours légaux et autres enquêtes préalables. La CACG se trouve être maître d'œuvre du barrage de Fourgoue, près d'Albi, pour lequel le tribunal de Toulouse avait en 1997 ordonné l'arrêt des travaux, confirmé par la Cour d'appel de Bordeaux qui avait en 2000 reconnu le bien-fondé des arguments des opposants. Il a pourtant été mis en service et accumule depuis 400.000 euros de déficit dû à des défaillances techniques pour lesquelles la préfecture a pris un arrêté sommant l'exploitant d'y remédier rapidement...

Revenons au Conseil d'administration de cette société d'économie mixte qui semble si peu respectueuse des décisions de justice. Ce qui paraît invraisemblable, surtout quand on connaît sa composition.

Il faut suivre. Le président de la CACG est vice-président du conseil général du Gers, les deux vice-présidents de la CACG sont conseillère régionale d'Aquitaine et vice-président du Conseil régional de Midi-Pyrénées. Et les administrateurs ? Ce sont tous des conseillers généraux de la Haute-Garonne, des Landes, du Lot, de l'Ariège, du Lot-et-Garonne et du Tarn-et-Garonne.

Ainsi, ce sont les mêmes personnes ont participé à l'étude recommandant la construction du barrage (au sein de la CACG), puis voté la construction (au sein du Conseil général) puis accordé un financement (au sein de la commission Adour-Garonne), et enfin dirigent la construction (à nouveau au sein de la CACG).

On nous dira que tout cela est parfaitement légal. Hélas dirons-nous, car cela ressemble surtout à la légalisation du conflit d'intérêt. □



ENDORMIR LA VIGILANCE LAÏQUE

Tel est l'objectif poursuivi conjoncturellement par l'enseignement catholique pour maintenir les acquis généreusement concédés sous le précédent quinquennat, en particulier, la loi Carle et ses effectifs enseignants en grande partie épargnés au regard des suppressions massives dans l'enseignement public.

En 2012, la promesse présidentielle d'abroger la loi Carle conduisait Eric Mirieu De La Barre, précédent secrétaire général de l'enseignement catholique à inciter les établissements à mener des débats sur le mariage pour tous. Ce nouveau front d'une guerre scolaire larvée permettait de soutirer, illégalement, de nouveaux fonds publics pour la réforme des rythmes scolaires¹. **Chantage doublement payant, la loi Carle ne sera pas abrogée et le financement des rythmes scolaires du privé assuré.**

Ainsi, l'école privée reçoit-elle, aujourd'hui, illégalement², de l'argent pour la réforme des rythmes scolaires alors qu'elle ne met rien en place. Jusque-là, le législateur interdisait le financement des activités post et périscolaires des écoles privées. La « loi sur la refondation » a étendu cette possibilité de financement avec la publication d'un décret pour un fonds d'amorçage³. Cela signifie-t-il que les activités culturelles, aussi, seraient désormais à la charge de l'État ?

Ces nouvelles dispositions outrepassent - y compris - la loi Debré⁴. Ainsi, les écoles privées dont toutes les classes sous contrat organisent la semaine scolaire sur neuf demi-journées d'enseignement bénéficient indument de cet avantage providentiel. Aujourd'hui, bien moins de 10% des écoles privées adoptent cette réforme des rythmes scolaires et, en particulier, pratiquement aucune de la région parisienne.

« L'enseignement catholique profite de la réforme des rythmes scolaires » constate **le Monde** du 2 octobre. Plusieurs quotidiens régionaux relatent que les écoles privées perdaient des élèves les années précédentes et remarquent, ici : *« Dans le Laonnois comme dans tout le département, les effectifs des trois établissements privés qui n'ont pas appliqué la réforme, ont fortement augmenté à la rentrée dernière. »*⁵... *« Nous avons accueilli des parents qui ne voulaient pas changer leurs habitudes et sont attachés à la semaine des quatre jours. »*

Pour l'essentiel des écoles privées, sans rythmes scolaires, il faudra veiller à ce que le forfait communal, calculé sur le coût de revient de l'enseignement public n'inclue pas les dépenses engendrées par cette réforme non mise en œuvre. Ce calcul ne peut prendre en compte que les quatre cinquièmes des dépenses du public correspondant au nombre de jours d'occupation des classes et des frais afférents.

Côté façade, comme à l'habitude, dans un contexte politique estimé défavorable, on assiste à un changement de stratégie et de secrétaire général de l'enseignement catholique. Le dernier, Pascal Balmand, du diocèse de Seine-Saint-Denis, porte un discours enjôleur pour afficher sa fibre sociale. Discours aussitôt mis à mal par une étude du CNRS⁶ menée auprès de la moitié des établissements privés, qui prouve, s'il en était besoin, une ségrégation sociale forte dans les établissements catholiques lors du recrutement. A l'issue de cette enquête, les

chercheurs remarquent : *« Nos résultats mettent en évidence l'existence d'une discrimination. Premièrement, la discrimination se manifeste par l'absence même de réponse de l'établissement au message des parents... »* . En arrière-boutique, le réseau catholique est verrouillé comme **« service de l'Eglise »** par de nouveaux statuts édictés par la Conférence épiscopale : *« Les établissements de l'Enseignement catholique sont l'Eglise »*⁷.

Ailleurs, discrètement, se met en place la **« Fédération nationale de l'enseignement privé musulman (FNEM) »** émanation de l'« Union des organisations islamistes de France (UOIF) »⁸ qui compte bien à l'exemple de l'enseignement catholique contourner la loi Debré qui ne reconnaît que les établissements privés un à un et non un réseau. Une étape de plus pour la concurrence avec le service public est ainsi proposé par la FNEM : **« pourquoi ne pas créer une Fédération nationale de l'enseignement privé, c'est-à-dire qui réunit juifs, musulmans et catholiques. »** Le communautarisme, financé par la puissance publique, est ainsi appelé à se développer en pluri-confessionnalisme scolaire.

Côté cour, un rapport d'information publié en catimini par le Sénat le 8 juillet, sur le **"Bilan d'application de la « loi Carle » du 28 octobre 2009"**⁹ se fixe comme objectif de rassurer l'opinion dès son intitulé : **« La guerre scolaire n'aura pas lieu »**. Loi Carle, prémisse du chèque éducation individualisant le rapport à l'école qui aboutit, *« ... dans la perspective d'un traitement à parité de l'école publique et de l'école privée »* à concurrencer et démanteler le service public. Ce rapport léonin du Sénat reconnaît **un déficit notoire de statistiques. Il tire, cependant, cette conclusion** : *« cette pacification ne s'est pas traduite par une modification des équilibres entre l'enseignement public et l'enseignement privé, ne serait-ce qu'en raison de la portée restreinte du texte en matière tant d'effectifs d'élèves concernés que de flux financiers. »*

En sous-main, l'enseignement privé préconise de ne pas, dans l'immédiat, susciter ou attiser des conflits pour ne pas entraver cet armistice pacificateur. Les tenants du privé ne veulent pas prendre le risque de voir abroger cette loi Carle porteuse de « parité » de droits et disparité d'obligations au nom de leur « liberté ».

Loi Carle qui, pour la première fois, fait entrer ce concept de **parité** dans le dispositif législatif. **Aucune règle ni de « parité », ni d'obligation de financement ne peut être opposée à la puissance publique, ainsi, dès 1999** : *« Le Conseil constitutionnel n'a pas fait sienne cette conception extensive du principe d'égalité. Aucune norme constitutionnelle n'impose que soit observée une règle de " parité " entre établissements publics et privés imposant que toutes les formations dispensées dans les premiers soient également dispensées,*

avec l'aide de l'État, dans les seconds. »¹⁰. Le rapport du Sénat de juillet 2014 s'affranchit de cette jurisprudence constitutionnelle et ose revendiquer une « *parité asymétrique* ». C'est là tout l'enjeu politique de cette loi Carle : imposer

un concept politique de « *parité* » et endormir la vigilance laïque pour conforter cet acquis et le faire fructifier, ultérieurement, en des temps politiques plus favorables. □
Eddy KHALDI, 15 octobre 2014

- 1 Journal Le Monde du 26 février 2013 article de Manon Rescan : « L'enseignement catholique négocie son soutien à la réforme des rythmes scolaires ».
- 2 Une aggravation de la loi Debré- <http://www.agoravox.fr/tribune-libre/article/une-aggravation-de-la-loi-debre-142371> - Un viol de la loi Debré (suite) <http://www.agoravox.fr/tribune-libre/article/un-viol-de-la-loi-debre-1-suite-131866>.
- 3 <http://www.education.gouv.fr/cid75083/le-fonds-d-amorçage-2013-2014-et-2014-2015.html>
- 4 <http://www.agoravox.fr/tribune-libre/article/l-absolution-de-certains-laiques-a-133032>
- 5 L'Union L'Ardenne du 12 octobre 2014
- 6 Octobre 2013 - La discrimination à l'entrée des établissements scolaires privés. Les résultats d'une expérience contrôlée sur le site : http://tepp.eu/images/stories/LdP_TB_PP_RR13-10.pdf
- 7 <http://www.eglise.catholique.fr/actualites/384114-pascal-balmand-les-etablissements-lenseignement-catholique-leglise/>
- 8 http://www.saphirnews.com/Enseignement-prive-L-education-est-le-defi-numero-un-des-musulmans_a19777.html
- 9 <http://www.senat.fr/notice-rapport/2013/r13-695-notice.html>

ÉDUCATION NATIONALE ?

Cette question est hélas pertinente pour plus d'un motif et la politique menée en la matière depuis le début de ce quinquennat en fournit encore. Déjà en 2012, un rapport de la Cour des Comptes pointait « *l'injustice des moyens d'enseignement sur le territoire* ». « *L'État donne plus à ceux qui ont déjà plus et moins à ceux qui cumulent tous les risques de réussir moins bien.* »¹ Cela concerne aussi bien le taux de scolarisation des 2 ans, les Académies favorisées en nombre de postes (Paris) ou défavorisées (Créteil par exemple), les sommes dépensées par l'État pour un élève dès le primaire (3134€ pour un élève parisien contre 2971 € pour un élève de l'Académie de Rouen, également dans le peloton de queue pour le secondaire)... Encore un exemple, l'État dépense 50% de plus pour les lycées à Paris qu'à Nice. A ces dépenses d'État fort inégales s'ajoutent les différences importantes d'une collectivité territoriale à l'autre pour la prise en charge du fonctionnement des établissements : cela va de 1 à 10 pour les écoles entretenues par les communes ou du simple au double pour les lycées entretenus par les Régions. Dans un rapport plus récent², la Cour des Comptes semble douter de la réalité de l'implantation de 60 000 postes dans l'Éducation Nationale. Elle constate en effet pour 2013 une différence importante entre le plafond d'emplois voté par le Parlement (8721 hors-formation) et sa réalisation (5159), soit 3622 de moins ! Si toutefois tel était son objectif, le Ministère de l'Éducation nationale ne semble donc pas disposer des moyens suffisants propres à corriger des différenciations géographiques importantes, qui plus est recoupant des différences sociales marquées. La notion d'égalité est mise à mal quand les parents d'élèves et les enseignants du 9-3, cette année comme les années antérieures, doivent lutter pour que chaque classe ait un enseignant ou que les remplacements soient assurés.

À ce constat accablant et déjà ancien, il faut ajouter l'entre-soi social que constitue l'enseignement privé financé par les fonds publics d'État et par les collectivités locales depuis la Loi Debré de 1959. Privilège accentué par des financements de fondations dont les donateurs bénéficient de déductions fiscales. Non seulement cette politique de différenciation (le dualisme scolaire) se poursuit mais il s'aggrave avec le morcellement, l'émiet-

tement des situations générés par les nouveaux rythmes scolaires avec un risque de retour des tutelles locales. Les écoles privées surfent sur cette situation confuse et bénéficient de subventions pour la mise en place des rythmes sans contrôle sur les activités périscolaires qu'elles mettent éventuellement en place et qui relèvent de leur « *caractère propre* » défini comme ecclésial. Depuis quelques années, les effectifs du privé baissent dans le 1^{er} degré et augmentaient dans le second degré. La tendance change pour le 1^{er} degré et Pascal Balmand, secrétaire général de l'Enseignement Catholique, doit reconnaître à cette rentrée que l'une des raisons de la croissance des effectifs tient à « *un effet rythmes scolaires* » qu'il chiffre à +0,3%. La capacité du privé à s'adapter à sa clientèle a par exemple entraîné une fermeture dans une école publique de Mont-Saint-Aignan à cette rentrée. Le réseau d'établissements privés sous contrat - à 95% catholique - se voit attribuer 668 postes devant élèves sur les 5734 créés dans les premier et second degré selon le Projet de Loi de Finance 2015. A la faveur de regroupements d'universités préconisés par la Loi Fioraso de juillet 2013, les Communautés d'Universités et d'Établissements (COMUE), les établissements supérieurs catholiques peuvent siéger ès-qualités au Conseil des membres, instance de direction effective. C'est ainsi qu'on enlève toute crédibilité et toute réalité aux notions d'éducation nationale, de laïcité, d'égalité sur le territoire.

Il n'est pas inutile de rappeler ce paragraphe de la pétition de l'Observatoire de la Laïcité Scolaire de Seine-Maritime (OLS76) pour l'abrogation de la Loi Debré adressée aux parlementaires et au gouvernement : « *C'est pourquoi nous vous demandons de conforter et de développer une École Publique de proximité, sur tout le territoire, pour toutes et tous, gratuite et laïque. Seule l'École Publique peut et doit être le creuset qui garantit l'égalité et la justice sociale, offrant à la jeunesse une formation et des savoirs affranchis de tout dogme* »³ □

¹ Le Monde-12.04.2012

² Cour des Comptes-28.05.2014

³ <http://www.petitionpublique.fr/?pi=P2013N37824>

Etablissements privés confessionnels dans l'enseignement supérieur : La loi Fioraso leur ouvre grand la porte

Le poids des établissements d'enseignement supérieur privés – qui ne peuvent légalement prétendre au titre d'université – est déjà important. Le privé confessionnel use en effet depuis longtemps de pratiques pour le moins discutables lui permettant de délivrer des diplômes nationaux. Mais le fait est que le vote de la loi Fioraso instaurant les COMUE (communautés d'universités et établissements) va indiscutablement lui faciliter la tâche. De plus, outre que les établissements privés catholiques portent gravement atteinte au principe de laïcité et qu'ils bénéficient largement de financements étatiques qui font gravement défaut aux Universités publiques, l'essence même de ces organismes est antinomique avec la liberté de la recherche constitutive de l'Université moderne¹.

En matière de délivrance de diplômes, des pratiques déjà anciennes

18 % des étudiants relèvent de l'enseignement supérieur privé général ou professionnel – confessionnel ou non. Parmi ceux-ci, 13 « établissements d'enseignement supérieur libre » dont cinq « instituts catholiques » regroupent environ 40 000 étudiants (Paris / Angers / Lille / Lyon / Toulouse - que le Saint-Siège qualifie de "universités catholiques" - UDESCA). Ces établissements ne peuvent par eux-mêmes délivrer de diplômes nationaux et ne sont pas des universités (Art. 4 loi du 18 mars 1880 relative à la liberté de l'enseignement supérieur et Code de l'Éducation).

Mais qu'importe cette vieille loi républicaine !

Rien de plus simple (au moins sur le papier) pour les établissements privés que de monter des formations sanctionnées par un diplôme national (y compris de Master 2). Il suffit pour ce faire de passer convention avec une université publique (On est à la limite du pléonasm). Exemple parmi bien d'autres, les « diplômes » de Master 2 MEEF (Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation) de la Catho de Lille. Grâce à la convention passée avec l'Université d'Artois, celle-ci délivre des Master 2 MEEF aux étudiants de la Catho ayant suivi l'intégralité de leur cursus dans cet établissement catholique et préparant aussi bien le CAFEP Certificat d'aptitude aux fonctions d'enseignement dans les établissements privés sous contrat du 2nd degré que le CAPES (certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré. Quant aux cours, ils sont assurés dans les locaux de la Catho² par des personnels de cet établissement et ... par des enseignants de l'Université d'Artois recrutés – sans aucun contrôle de celle-ci – en tant que vacataires. Au final, l'Université d'Artois, sans vérifier le moins du monde le contenu des formations, se contente de sanctionner les cursus suivis du fait de son pouvoir réglementaire de collationner les grades.

On le voit, la seule limite à cette pratique réside dans la possibilité pour les établissements privés de trouver une université – et des enseignants – prêts à collaborer. L'expérience montre hélas que les candidats à la soupe ne manquent pas ! Même si, et fort heureusement, ce n'est pas toujours le cas : il y a trois ans, à l'Université Lyon 2, des militants du SNESup-FSU sont parvenus à obtenir la rupture de la convention passée avec l'UCLY (Sic : Université Catholique de Lyon)³ pour dispenser des formations en droit niveau Licence.

Des pratiques anciennes et loin d'être marginales mais qui vont indiscutablement bénéficier du nouveau cadre législatif dans lequel s'inscrivent dorénavant les formations supérieures.

Les COMUE, portes d'entrée du privé confessionnel

Les réformes mises en œuvre depuis une décennie, d'abord

par la droite, puis par les gouvernements « socialistes » offrent en effet des moyens étendus de contourner le monopole de la collation des grades. Le point de départ en fut la « loi de programme pour la recherche » du 18/04/06 instituant les PRES (Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur) dont l'objectif – réalisé – était d'aboutir à un regroupement des universités. L'étape suivante, la loi « Libertés et Responsabilités des Universités » (LRU) aboutit à l'autonomie des établissements en matière budgétaire et de ressources Humaines (dite « Responsabilités et Compétences Elargies – RCE)⁴. Désormais seuls responsables de leur équilibre financier, les présidents d'Université et leurs équipes évoluent dans un univers hautement concurrentiel. La loi du 22 juillet 2013 (loi Fioraso) créant les COMUE vient parachever le processus. Les établissements publics sous tutelle du ministère chargé de l'Enseignement supérieur et de la recherche sont maintenant dans l'obligation de se regrouper (sur une base géographique) dans ces nouvelles entités (une petite vingtaine) chargées de coordonner sur le territoire régional l'élaboration de la carte des formations et la politique de recherche publique en région.

Autonomie financière + Gigantisme + Régionalisation : la course aux financements est dorénavant la règle dont les IDEX (Initiatives d'Excellence)⁵ sont un des instruments. Dans ce jeu (de dupes) on comprend que la taille et les bonnes relations avec les édiles régionaux et les milieux patronaux comptent tout autant que la qualité scientifique des établissements pour convaincre les financeurs⁶. Un seul exemple de cette course au gigantisme, en Bretagne et pays de la Loire : projet de création d'une « Université Bretagne Loire » regroupant au moins 27 membres, 8 associés et une vingtaine de partenaires pour un effectif de 160 000 étudiants.

Et dans cette recherche effrénée de la « masse critique », tous les moyens sont bons... dont, évidemment, l'alliance avec les établissements confessionnels – dont les bonnes relations avec les édiles locaux constituent de plus un avantage non négligeable. Ce que la loi « Fioraso » permet puisqu'elle autorise les établissements autres que publics à demander leur intégration aux COMUE. Avec pour conséquences en cas d'intégration :

- Que les établissements **privés confessionnels** siègent au Conseil des membres (instance de direction effective de la COMUE) d'une **Université publique**.
- Que les établissements **privés confessionnels** interviendront dans la définition de la politique de **formation et de recherche publiques**.
- Que les établissements **privés confessionnels** bénéficieront de **crédits publics** liés aux contrats communs, sans être soumis aux mêmes règles que les établissements publics (Notamment la qualité des enseignants – chercheurs

recrutés, essentielle pour le niveau de la recherche).

- Que les établissements **privés confessionnels** auront plus de facilités à **délivrer des diplômes nationaux**.

Avec cette loi, on passe à l'étape supérieure dans la politique d'entrisme de la Catho dans le système universitaire public. Fini le temps des conventions, c'est maintenant celui de l'intégration organique Catho / Universités publiques.

Inadmissible parce qu'elle donne un droit de regard aux différentes confessions – plus spécifiquement mais pas exclusivement le dogme catholique en France – sur le fonctionnement et les programmes des Universités, l'intrusion du secteur privé confessionnel l'est aussi parce que l'idéologie qu'il tente de promouvoir est antinomique à la démarche de recherche.

Théologie versus démarche de la recherche scientifique.

N'oublions pas pour commencer que tout croyant qui se respecte – et qui croit à ce qu'il dit – se doit de tout faire pour parvenir à faire partager ses convictions par les autres dans la mesure où, de son point de vue, ceux-ci, les non croyants, sont dans l'ignorance et le pêché, situation évidemment fort peu enviable et pleine de dangers potentiels, ici-bas et dans l'au-delà.

Or, si chacun doit effectivement être libre de défendre ses opinions (dans la limite évidemment du respect de l'égalité de tout être humain), ce ne peut être qu'à titre individuel et pas dans le cadre d'un établissement public. Autrement dit, en ce qui nous concerne ici, l'Université n'a pas à offrir ses moyens humains et matériels à une idéologie partisane. Au nom d'une part des valeurs de la laïcité évoquées plus haut. Au nom d'autre part de la défense d'une véritable démarche de recherche scientifique qui s'oppose par essence au dogme religieux.

Mais avant de conclure sur cette opposition essentielle entre science et dogme, il n'est pas inutile de s'attarder sur les méthodes des thuriféraires de toutes obédiences qui tentent justement de parer leur discours dogmatique d'une apparence de scientificité. C'est ainsi, parmi de multiples exemples disponibles, que l'on trouve l'affirmation suivante en tête du portail de l'Université (Sic ! En toute illégalité) Catholique de l'Ouest (UCO)⁷: « *La théologie est une science qui s'intéresse aux domaines de la foi chrétienne et des religions, et permet de s'interroger sur les grandes questions humaines et le sens de la vie. Les grandes dominantes des études sont donc la théologie, la Bible, l'histoire, la philosophie et l'éthique, les langues anciennes et vivantes...* ». Vernis aussi doucereux que nauséabond. « Science », « grandes questions humaines »,

« philosophie », « éthique »... que de termes neutres, que de recours aux grands domaines de l'universelle spéculation intellectuelle des Hommes. Tout ce verbiage pour masquer le contenu idéologique du discours proprement religieux. La confusion mortifère entre « Etudes des faits religieux » (d'un point de vue historique, sociologique...) et « science religieuse » est ici patente. (Ajoutons au passage que dans le menu déroulant en tête du portail de l'UCO, on trouve l'offre suivante : « *Devenez professeur des Écoles avec une licence d'État de théologie* ». Un sommet !).

Rien à voir avec la véritable démarche scientifique qu'on peut pour commencer à expliciter en recourant à l'argument « poppérien » de la réfutabilité qui, même s'il ne suffit en lui-même à rendre compte de la totalité de la démarche, ne manque néanmoins pas d'allure. Pour Karl Popper, est scientifique ce qui est réfutable, ce qui pourra – éventuellement – être un jour invalidé par une avancée de la science. Ainsi de la théorie géocentrique de Ptolémée invalidée par la révolution copernicienne elle-même remise en cause par la relativité d'Einstein... A l'inverse, est irréfutable – et donc non scientifique – le discours religieux qui est révélé aux hommes. Plus globalement la démarche de la recherche scientifique – qui constitue l'une des deux missions fondamentales de l'Université moderne, avec la diffusion des connaissances – suppose ab initio le doute, l'interrogation, le scepticisme initial concernant les faits qui nous entourent. Prétendre faire science à partir de ce qui est déjà écrit est un non sens en soi (autre chose évidemment étant de s'interroger sur l'objet religieux lui-même). De ce doute – qui est aux antipodes du dogme révélé et irréfutable – naissent les hypothèses que le scientifique doit ensuite chercher à valider en s'appuyant sur la matérialité des faits. Faits qui ne sont matériels que parce qu'ils sont changeants, s'opposant là encore aux dogmes religieux immuables par essence et donc sans existence réelle (dans leurs principes, pas dans leurs énoncés qui existent bel et bien). Dernière étape de la démarche, respect d'une part des principes de la logique et s'en tenir d'autre part au principe de parcimonie (Attribué à Guillaume d'Ockham : recourir au minimum de causes élémentaires pour expliquer un phénomène). Démarche on le voit aux antipodes des « mystères » de la Révélation.

Oui, résolument, comme l'écrivent mes camarades du SNESup de Lille « Nous ne dirons pas Amen au cantique du « There Is No Alternative » !

Jean-Marie Canu

¹ « La particularité des établissements scientifiques supérieurs doit être de traiter la science comme un problème non encore entièrement résolu qui doit donc toujours faire l'objet de recherches » Wilhelm von Humbolt / Fondation de l'Université de Berlin en 1810

² « Avantage » annexe non négligeable : ces chers étudiants de la Catho sont ainsi préservés du risque de « mouvements étudiants » malvenus. Pas de risque de grèves ou d'occupations des locaux dans ces établissements !

³ Primo, appellation illégale, secundo, allusion vaseuse à l'UCLA (University of California, Los Angeles)

⁴ Angel Gurria, secrétaire général de l'OCDE déclara lors d'une conférence de presse le 4 juin 2009 que cette loi (LRU + RCE) constituait l'une des réformes « structurelles les plus importantes engagées par la France ces dernières années »

⁵ Genre de course à l'échalote (et aux financements) pour universitaires organisée dans le cadre des « Plans d'investissements d'avenir » dont deux éditions ont eu lieu en 2011 et 2012

⁶ C'est-à-dire les entreprises qui vont signer des contrats de recherches avec tel laboratoire universitaire et celles qui vont prendre en charge les coûts de formation des étudiants notamment en M2 (pouvant atteindre plus de 10 000 € par an) mais aussi les Régions dont les subventions se comptent en millions d'euros.

⁷ Que fait le Recteur, pourrait-on se demander... Eh bien rien justement, parce qu'il est un membre militant de la Communauté de l'Emmanuel et qu'il s'est notamment illustré en apportant son soutien actif à « La manif pour tous »

L'EXTRÊME DROITE À L'ÉCOLE PUBLIQUE -2-

Voici la suite de l'article publié dans le numéro précédent de « *Combat laïque* », d'après un long développement de Greg Chambat dont on peut lire l'intégralité sur le site « *Question de classe(s)* » du 10 mai 2014. Dans l'article publié dans le numéro précédent, il était question des initiateurs du Collectif Racine qui se veut être le lieu de réflexion du FN en matière d'éducation. Ce second volet présente l'orientation que le FN, selon l'expertise du Comité Racine, doit prendre pour l'école publique.

Le programme Racine : l'école du FN

De Maurras à Le Pen en passant par Pétain, le désastre éducatif, cause du désastre national, a toujours été imputé aux enseignants eux-mêmes. Ainsi, fidèles à cette filiation, les « nouveaux enseignants patriotes » du Collectif Racine dans un communiqué du 10 août 2013 évoquent : « les ruines d'une école dévastée par les bons sentiments égalitaristes, au titre desquels toute sélection a été battue en brèche, jusqu'à provoquer l'abaissement général du niveau et le triomphe du médiocre ».

S'appuyant sur le succès des ouvrages de Fanny Capel, Marc Le Bris, Liliane Lurçat, Jean-Paul Brighelli et autre Natacha Polony, les « enseignants patriotes » dénoncent le déclin de l'école, produit de la décadence généralisée de la société s'inscrivant dans un processus mûrement réfléchi de destruction des intelligences et de l'identité française. La première mission de l'école sera d'être un outil au service du redressement national : « *L'École de la République doit être redressée pour permettre à la France de se retrouver elle-même !* » (tract de présentation du Collectif Racine). « Cette situation est imputable à près d'un demi-siècle de contre-réformes inspirées par l'idéologie permissive héritée de Mai 1968, par des théories pédagogiques aberrantes, et par les dogmes euro-mondialistes appliqués aux politiques éducatives. » (Tribune du Collectif Racine dans *Le Figaro*, 2 mai 2013).

Pour les « enseignants patriotes », c'est à l'État de redresser l'école et de la mettre au pas. S'il convient de dénoncer la liberté, cause du délitement du système éducatif, la liberté de l'enseignement doit être préservée mais de manière sélective, ce qui explique l'abandon de la proposition du "Chèque éducation" : « Les catholiques, en effet, ne seraient pas les seuls bénéficiaires du chèque éducation, mais aussi les musulmans, nombreux, les juifs, déterminés, les évangélistes, activistes. » [...] « Car c'est bien aussi, à travers la question de l'école, du catholicisme qu'il s'agit entre nous, aujourd'hui et de son lien spécial, électif avec la France. Et je le dis avec force, il est de l'intérêt de la nation que le catholicisme vive, parce que le catholicisme c'est la France » (Yannick Jaffré, débat avec Jean-Noël Dumont, le 9 février 2014 à Lyon).

L'autre cible, c'est l'accès de tous aux savoirs, le collège unique :

« collège unique » comme l'un des péchés capitaux des politiques scolaires, comme l'une des causes majeures ayant provoqué le déclin que connaît le système français d'enseignement. ... Le redressement de l'École exige par ailleurs que soient repensés la différenciation des filières et les paliers d'orientation. Il faut en finir avec le « collège unique » qui, sous prétexte de démocratisation, s'est traduit dans les faits par le triomphe de la médiocrité. » (Communiqué de presse d'Alain Avello du 7 mars 2014)

Les responsables de cette situation sont désignés sans surprise. Le programme du FN de 2003 annonçait vouloir « libérer l'école de l'immigration ». Les étrangers (et leurs enfants) constituent un obstacle au redressement de l'école. Au cours de la conférence de presse de lancement du Collectif Racine, Valérie Laupies, directrice d'école primaire et conseillère « éducation » de Marine Le Pen n'a pas manqué de rappeler que, formée par le pédagogue Philippe Meirieu à l'IUFM de Lyon, elle avait été séduite par sa façon de voir mais qu'au bout de cinq-six ans, elle était revenue à des pratiques plus simples décrivant l'école de ses rêves avec la méthode syllabique pour



apprendre à lire, des exercices de répétition, des notes... Voilà donc bien présentés les responsables du déclin de l'école publique : les immigrés et les pédagogues.

Comment alors redresser l'école ? En supprimant les étrangers, en supprimant les syndicats ; restent les enseignants, dont il est bien difficile de se passer mais qu'il faudra rééduquer comme on a pu le lire dans une tribune du Collectif Racine parue dans *Le Figaro* du 2 mai 2013 : « ... , la formation des enseignants doit être profondément repensée : un professeur ne doit pas seulement "gérer des situations", il doit surtout incarner cet impératif d'excellence par les compétences et le savoir qui fondent la légitimité de sa fonction, cela justifiant le cours magistral et la "verticalité de la transmission" ».

Le Collectif Racine propose deux directions pour le « redressement » : celles qui concernent les méthodes pédagogiques et celles qui concernent la réorganisation du système éducatif. Concernant ces dernières, un seul mot d'ordre,

contrôle, surveillance, mise au pas, renforcement des hiérarchies : « *La cause nationale que représente le redressement de l'École exige enfin que l'État soit pleinement rétabli dans sa souveraineté et qu'à lui seul revienne, au titre de l'intérêt supérieur de la Nation, de définir les finalités et les modalités d'une réforme en profondeur du système. [...] Une recentralisation de l'administration de l'Éducation nationale s'impose au contraire, afin d'éviter la multiplication anarchique d'expériences diverses dont le résultat n'est jamais vraiment contrôlé : seul l'État peut redresser le système en garantissant la stricte observation de l'égalité et de l'équité républicaine.* » (tribune du Collectif Racine dans *Le Figaro*, 2 mai 2013).

Quant aux élèves, la solution est finalement assez simple : « *Si on redresse le corps, on redressera l'école. Or, les jeunes aujourd'hui ont des corps avachis, ils boivent, ils fument, ils écoutent des rappeurs qui vomissent la nation, sans parler des salles de shoots qui vont peut-être ouvrir...* » "Redressons les corps et l'école se redressera", a répété Michel Sibel au cours de la conférence de presse de lancement du Collectif Racine. L'objectif visé se présente comme une véritable « révolution nationale » qui doit aboutir à faire de l'école « un sanctuaire contre la pédagogie » ! (programme éducatif de Marine Le Pen en 2012)

Une école autoritaire encadrée par un État autoritaire : « *l'école doit avant tout instruire et permettre la maîtrise des savoirs fondamentaux, en utilisant des méthodes pédagogiques éprouvées, comme la méthode syllabique, les exercices de mémoire, un enseignement allant du simple au complexe* » (tract de présentation du Collectif Racine). Sélection et multiplication des examens POUR REDRESSER LES CORPS ET LES ESPRITS, C'EST UNE ÉCOLE DE LA SÉGRÉGATION SOCIALE (et ethnique) enrobée dans des slogans aguichants mais trompeurs : « *une école de la sélection juste, selon les talents et les mérites, une école de l'excellence.* », (Communiqué de presse d'Alain Avello du 7 mars 2014). Comment ne pas voir que derrière cette phraséologie républicaine se cachent la haine de l'égalité, l'idée d'une société d'ordre où l'école viendrait légitimer la « juste place » que la nature ou le hasard de la naissance a accordé aux un(e)s et aux autres.

À l'heure actuelle, la pauvreté et la minceur des propositions du Collectif Racine invitent à analyser cette officine davantage comme un lieu d'agitation médiatique et de relookage des thèses traditionnelles de la droite extrême plutôt qu'un espace de renouvellement de la pensée réactionnaire. Son programme s'établit dans la continuité de celui des Le Pen et même, à relever les nombreux copier-coller entre sa prose et celle du MNR, à celui de Bruno Mégret auquel il emprunte nombre des formulations employées. Les « transfuges » du camp républicain, les ex-chevènementistes mis en avant, ont vite pris le pli : c'est désormais sur les ondes de Radio Courtoisie ou dans les colonnes de *L'Action française* qu'ils trouvent à s'exprimer... Les quelques concessions à l'air du temps – on citera par exemple l'abandon du projet de Chèque éducation mis en œuvre dans le Chili de Pinochet – visent à respectabiliser un discours pour ne pas aller à contre-courant d'une ligne prétendument « antilibérale », mais, derrière ce relookage, nos « républicains » se gardent bien de remettre en question l'enseignement privé confessionnel.

Dans le style de leurs diatribes, dans la haine de l'égalité que porte leur projet, dans les mensonges sur l'école que véhiculent leurs discours, les animateurs de Racine tentent la synthèse entre l'héritage du nationalisme et le courant des pourfendeurs médiatiques de l'école publique. L'appel lancé à Jean-Paul Brighelli, Alain Finkelkraut et Jean-Claude Michéa : « *Nous leur demandons de nous rejoindre parce que leurs constats sont les mêmes que les nôtres. Nous avons aussi identifié les mêmes responsables du désastre scolaire* » (Yannick Jaffré, *Le Figaro*, 12 mai 2005) n'est pas sans effet. Jean-Paul Brighelli dans *Le Point* du 4 octobre 2013 ne déclare-t-il pas : « *Les constats du FN, repris par le "collectif Racine", sont à peu près tous corrects. ... Si désormais le FN est le seul à poser les bonnes questions et à avancer des réponses crédibles, "ce n'est pas ma faute".* »

Aux réactionnaires de toutes obédiences qui nous invitent, à rebours de l'histoire, à croire que moins d'égalité conduirait à plus de justice, il faut opposer non seulement l'ambition d'une éducation émancipatrice mais aussi la dénonciation des faillites d'un système scolaire résolument et historiquement ancré dans une logique inégalitaire. □

L'AUBAINE

Telle une aubaine, la réforme des rythmes scolaires a été accueillie par certains patronages comme l'occasion de participer à un véritable projet éducatif territorial.

A Paris, la *Camillienne*, une association chrétienne de la capitale, a ouvert deux nouveaux centres d'accueil pour les enfants. « *Nous avons entre 80 et 100 enfants de plus par rapport à l'année dernière* », se réjouit Virginie Mathias la directrice de ce patronage qui a convaincu la municipalité que son association n'avait « rien à voir avec du prosélytisme [...] Nous avons une statue de la Vierge au milieu de la cour. Cela a inquiété certains parents d'élèves soucieux du respect de la laïcité, mais nous avons su expliquer que cela appartenait à l'histoire de la *Camillienne* ».

« Un réseau de solidarité » s'est déployé dans la paroisse parisienne du Saint-Esprit et une quarantaine de bénévoles se mobilise chaque jour pour récupérer des dizaines d'écoliers à la sortie des classes. Dix nouveaux intervenants ont été engagés par la Ville de Paris et par la direction de la jeunesse et des sports. « *Nous avons la chance d'être à Paris et d'avoir le soutien à la fois du diocèse et de la mairie* », reconnaît Virginie Mathias.

En plus des nouvelles activités périscolaires et associée à des activités culturelles et spirituelles, la *Camillienne* propose aux enfants, en cohérence, affirme-t-on sans rire, avec le projet éducatif territorial de la ville et la laïcité définie par le code de l'éducation... une heure de catéchisme par semaine dans la maison paroissiale du Saint-Esprit.

Proposer n'est pas imposer. Ce doit être dans le code de l'éducation ! □

SORTIES SCOLAIRES

Lors de son audition par l'Observatoire de la laïcité le 21 octobre dernier, la ministre de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la Recherche Najat Vallaud-Belkacem a abordé la récurrente question de la tenue des personnes accompagnant les sorties scolaires.

La ministre a déclaré : « Je pense notamment à la situation des parents accompagnateurs de sorties scolaires. Tout en rappelant mon attachement à la neutralité du service public, je vous indique que ma position est conforme à celle qu'a rappelée le Conseil d'État : "les parents accompagnant des sorties scolaires ne sont pas soumis à la neutralité religieuse". Ils ne peuvent être considérés comme des agents auxiliaires du service public et soumis aux règles du service public. Pour autant, il peut y avoir des situations particulières, liées par exemple à du prosélytisme religieux, qui peuvent conduire les responsables locaux à recommander de s'abstenir de manifester leur appartenance ou leurs croyances religieuses. C'est un équilibre qui doit être trouvé par les responsables de terrain et les cas conflictuels restent heureusement limités. Pour autant, je veux réaffirmer un principe et une orientation. Le principe c'est que dès lors que les mamans (les parents) ne sont pas soumises à la neutralité religieuse, comme l'indique le Conseil d'État, l'acceptation de leur présence aux sorties scolaires doit être la règle et le refus l'exception. »

Cette question devient lassante tant on pourrait y trouver réponse dans l'actuelle législation si la mauvaise foi ne venait au secours d'une gestion à la petite semaine. Voir l'article paru dans le numéro 47 (novembre 2012) du bulletin « Combat laïque » disponible sur le site www.asso76.com/creal76.

Les sorties dites « scolaires » relèvent de l'exercice du service public ce qui implique la neutralité idéologique. Si un parent d'élève fréquente l'école pour une fête ou une rencontre avec les enseignants pour une question concernant son enfant ou au nom d'une association, il le fait à titre privé et le port de marques d'appartenance religieuse est laissé à son appréciation. Mais s'il est appelé, dans le cadre d'une activité en relation directe avec les élèves, à être investi de l'autorité de l'institution scolaire, il perd le statut de parents puisqu'il intervient auprès de l'ensemble des enfants dans le cadre d'un projet auquel il est associé et qu'il s'est engagé, volontairement, à mener à bien.

Le Conseil d'État, dans son étude sur le sujet auquel la ministre fait référence, s'il considère les parents accompagnateurs comme de simples usagers, non soumis à l'obligation de neutralité religieuse, indique également explicitement que « les exigences liées au bon fonctionnement du service public de l'éducation peuvent conduire l'autorité compétente, (...) à recommander [à ces parents] de s'abstenir de manifester leur appartenance ou leurs croyances religieuses ». Il rappelle simplement, puisqu'il semble nécessaire de le rappeler, que c'est à « l'autorité compétente », en la matière le ministre de tutelle de veiller au respect des règles de fonctionnement du service public.

Ainsi le statut de « parent » prendrait le pas sur tout autre statut. Un enseignant intervenant dans un établissement qu'un de ses enfants fréquente (et cette situation n'est pas rare) pourrait à sa guise passer outre au principe de l'éthique de laïcité dans l'exercice de ses fonctions ?

Il est étonnant que personne (y compris les plus éminents juristes !) ne semble envisager une famille demandant que leur enfant soit exempté d'une activité scolaire obligatoire où interviendraient des personnes affichant leur appartenance confessionnelle ? Ce serait la généralisation de conduites en cours dans les départements sous concordat où l'enseignement religieux se pratique à l'École publique. Et puis ce qui vaut pour les opinions religieuses vaut pour les convictions politiques, le port du brassard pourrait revenir à la mode !

Le comble : devra-t-on demain envisager de voir s'établir grâce à la vertu de la loi Debré des écoles privées authentiquement laïques ?



CONVERTI AUX NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES

C'est Var matin qui nous l'apprend.

« Pour rendre service, le père Terrade et plusieurs bénévoles de la paroisse de Draguignan s'occupent d'une quinzaine d'enfants le jeudi après-midi à la sortie de l'école. » Le bon père explique la manœuvre : « Nous avons voulu à la fois rendre service aux familles et ne pas perdre les enfants qui venaient au catéchisme le mercredi matin. L'idée de lancer un accueil périscolaire me trottait dans la tête. J'ai un brevet d'état d'aptitude à la fonction de directeur de centre de loisirs ou autre structure, et deux de mes collègues sont en passe de l'avoir. Alors le jeudi à 15 heures, on récupère une quinzaine d'enfants à la sortie des écoles Brossolette et Jules-Ferry II puis on les amène à la maison des œuvres. À 17 heures, ceux qui le désirent enchaînent sur le catéchisme jusqu'à 18h30"...C'est extrêmement encadré. La mairie, l'agglomération et les directeurs d'école sont au courant et nous avons une autorisation d'accueil qui est en passe d'être validée par le service "jeunesse et sport" de la préfecture. »

... Pierre Brossolette et Jules Ferry, in memoriam !



PREMIÈRE RENTRÉE POUR LA FNEM

Il s'agit de la fédération nationale de l'enseignement privé musulman qui s'est officiellement constituée sous l'égide de l'UOIF et en présence de responsables du bureau des cultes du ministère de l'Intérieur le 22 mars 2014 à Bagnolet (Seine-Saint-Denis). Cette constitution exprime la volonté de l'UOIF de rassembler des structures scolaires de confession musulmane qui se sont développées de façon désordonnée depuis quelques années et d'accélérer leur contractualisation.

La première école privée musulmane, la Medersa Taalim oul-Islam a vu le jour en 1947 à l'île de la Réunion. Elle est sous contrat avec l'État depuis 1990. Il faudra attendre 2001 pour que s'ouvrent deux autres établissements, cette fois-ci en métropole, le collège-lycée La Réussite (Aubervilliers) et l'école primaire La Plume à Grenoble. Depuis, et pour certains suite au débat sur « l'interdiction du port de signes religieux », d'autres établissements ont ouvert leurs portes : le lycée Averroès¹ à Lille en 2003, le groupe scolaire (primaire-collège-lycée) al-Kindi¹ à Décines en 2007, le collège "Éducation et savoir" à Vitry-sur-Seine en 2008, le collège-lycée Ibn Khaldoun à Marseille en 2009, le collège Institut de formation de Saint-Quentin-en-Yvelines en 2009, le collège "EducActive" à Villeneuve-Saint-Georges en 2009.

Pour son premier président, Makhoul Mamèche directeur adjoint du lycée Averroès, la FNEM entend « *œuvrer pour la promotion, la structuration et le développement des écoles et des établissements scolaires musulmans en France, mais aussi concourir pleinement au service public d'éducation français aux côtés de l'enseignement privé catholique, de l'enseignement privé juif, de l'enseignement privé laïque* ». Bernard Godard, consultant sur les questions liées au culte musulman auprès du ministère de l'Intérieur a décelé dans ces déclarations « *les valeurs de la République, de la laïcité et le supplément d'âme musulman* »... « *... la définition qu'on doit attendre des instances confessionnelles dans l'esprit de la loi Debré de 1959.*»

Pour ceux et celles qui comme le CRÉAL-76 ont toujours manifesté leur hostilité à la loi Debré de 1959 au point d'en demander l'abrogation, la création de ce nouveau réseau d'établissements scolaires confessionnels à caractère musulman est la logique conséquence d'une part de l'institutionnalisation du dualisme scolaire et d'autre part de l'élargissement identitaire et communautariste que l'enseignement catholique a voulu donner à l'opportunité que lui offrait la loi Debré organisant un mode de scolarisation contractuelle assez étrange imposant l'obligation d'accueillir des élèves de toute conviction spirituelle interdisant toute évangélisation tout en réservant un

espace consacré à cette activité appelé "caractère propre" ? Après des années de flou artistique sur la mise en œuvre de cette curieuse proximité, l'enseignement catholique vient, sous l'impulsion de la conférence des évêques, de se doter de nouveaux statuts levant le voile devenu impudique qui couvrait cet improbable compromis. Ces nouveaux statuts consacrent la « fonction évangélique » de l'enseignement catholique et pour enfoncer le clou, le cardinal André Vingt-Trois², déclare : « *Le risque serait que l'enseignement catholique soit réduit à être une branche quelconque du privé. L'enseignement catholique est d'abord confessionnel.* »

On pourrait reprocher aux initiateurs de cette Fédération nationale de l'enseignement privé musulman d'être en contravention avec la loi Debré quand ils manifestent leur intention de vouloir ériger la FNEM en interlocutrice unique des pouvoirs publics concernant l'ensemble des établissements scolaires à caractère musulman. Mais là encore comment récuser cette prétention alors que depuis des années et avec la complicité de ces mêmes pouvoirs publics, le Secrétariat général de l'enseignement catholique a réussi à s'imposer comme leur seul interlocuteur alors que la loi Debré ne permet de passer contrat qu'établissement par établissement.

L'enseignement privé tend ainsi à élargir son offre confessionnelle. L'enseignement catholique reste largement majoritaire avec quelque 8300 établissements pour 2 millions d'élèves et l'antériorité de son installation fait qu'il recrute sa clientèle bien au-delà des seules familles catholiques. Les autres obédiences spirituelles sont probablement plus sélectives quant à l'« origine » confessionnelle de leurs élèves : le Conseil scolaire de la Fédération protestante de France regroupe cinq établissements protestants sous contrat, en 2010 on comptait 283 (dont 148 en cours de contractualisation) établissements confessionnels juifs scolarisant 30500 élèves (27500 dans les établissements sous contrat). Dans ce paysage, on ne voit pas pourquoi la Fédération nationale de l'enseignement privé musulman ne chercherait pas à trouver sa place.

Au fil des ans on constate l'effet désastreux de la loi Debré sur le système éducatif. La création de la FNEM en est le dernier épisode tout à fait prévisible. L'École publique se dégrade, les établissements privés financés par contrat par des deniers publics organisent un écrémage social dans le but à peine dissimulé de former la future "élite de la nation". Il ne reste plus que quelques rares voix pour s'en offusquer. Le dualisme polymorphe du système éducatif est entré dans la norme. Le communautarisme est bien le pendant social du libéralisme économique ! □

¹ Etablissements sous contrat avec l'État

² Archevêque de Paris, président de la conférence des évêques de 2007 à 2013

QUAND L'ORDRE MORAL AVANCE, LA LAÏCITÉ RÉGRESSE...

L'éloge des valeurs traditionnelles religieuses, morales, identitaires dans un contexte de ségrégation sociale a le vent en poupe. Et encore une fois, c'est l'école qui est le théâtre d'opérations menées par une série d'organisations liées à l'intégrisme religieux et/ou aux droites extrêmes. Les auteurs de la tribune collective contre les réacs-républicains¹ notent la concomitance entre les grandes crises sociales et les attaques réactionnaires contre l'école : ordre moral après la Commune de Paris, l'Action Française dans les années 30 contraignant Célestin Freinet à la démission, Vichy rendant responsable l'école et ses instituteurs de la défaite entre autres exemples. D'après ces auteurs, nous voici dans une nouvelle phase de réaction dont l'école est le champ privilégié. Cette réaction progresse d'autant plus aisément que gouvernement et ministère cèdent facilement à

leurs offensives comme en témoignent de nombreux exemples locaux ou nationaux. La Confédération Nationale des Associations Familiales Catholiques vient d'obtenir du Conseil d'État « *la fin de la communication du numéro de la ligne téléphonique Azur qui offrait dans l'École Publique une écoute aux jeunes se questionnant sur leur sexualité et prodiguait des conseils de santé sexuelle* »². Des pétitions circulent contre l'intervention du Planning familial en milieu scolaire. Journées de retrait de l'école (JRE), campagnes sur les études de genre, contre les ABCD de l'égalité aboutissent au retrait des ABCD en juin. Farida Belghoul en profite pour lancer cet été la FAPEC (Fédération autonome des parents engagés et courageux - voir article du N° 54 page 9). La déclaration du 21 octobre de Najat Vallaud-Belkacem devant l'Observatoire de la Laïcité fait droit aux revendications

des intégristes sur la neutralité des parents accompagnateurs méconnaissant le fait qu'ils font alors partie de l'encadrement scolaire et donc du service public. SOS Éducation mène une campagne et propose une pétition « *contre l'exposition 'Zizi sexuel' qui vient de rouvrir ses portes à la Cité des Sciences après un large succès en 2007* ». Jean-Paul Brighelli, auteur de *La fabrique du crétin*, décoré de la Légion d'honneur par Darcos en 2009, dans son récent essai « *Tableau noir* » « *construit au fil des pages un argumentaire de soutien au Front National* »³ qui lance son collectif Racine en direction des enseignants (voir article du N° 54, page 8). Ainsi s'installe un climat nauséabond où les établissements scolaires et leurs personnels se trouvent en première ligne et bien seuls, confrontés aux pressions, campagnes, intimidations que les reculades successives laissent se développer. C'est dans ce climat qui génère des comportements d'autocensure que 2 écoles publiques de Cholet ont été privées de sortie au salon des Arts de la ville, « *l'annulation [par les directeurs d'école] aurait pour but 'd'anticiper certaines réactions'* ».³ Comment accorder crédit ou une quelconque efficacité à l'affichage de la Charte de la Laïcité dans les établissements scolaires quand le gouvernement, le ministre laissent les personnels en première ligne, piétinent l'application concrète et quotidienne de la Laïcité par des reculades, des abandons, le maintien et même l'augmentation d'avantages et de subsides aux écoles privées ?



Que la messe attire le chaland !

Longueville-sur-Scie, riant chef lieu de canton du Pays de Bray va enfin voir revivre ses commerces délaissés depuis que la messe dominicale n'y est

plus célébrée. *Paris-Normandie* (9-10-2014) dans un article titré « *Le curé attendu en sauveur !* » nous livre la recette chamanique du maire de la bourgade. « *Il a fait des pieds et mains pour que l'église de sa commune vive de nouveau chaque dimanche* ».

Modeste émule de Jésus qui voulait chasser les marchands du temple, l'élu déclare : « Les fidèles qui sortiront de la célébration iront à la boulangerie et au marché. »



¹ Questions de classes(s)-23.10.2014

² L'école dans le collimateur des intégristes, Questions de classes(s) - 27.10.2014

³ Tribune des Cahiers Pédagogiques - 30.09.2014

CAUCHEMAR EN ALTITUDE

Une dépêche AFP du 26 septembre 2014 nous apprend que des passagers juifs ultra-orthodoxes ont refusé de prendre place à côté de femmes lors de l'embarquement sur un vol au départ de New-York pour Tel-Aviv.

Les passagers du vol de la compagnie israélienne El Al se rendaient en Israël pour passer le Nouvel An juif. À l'atterrissage à l'aéroport Ben Gourion une passagère exténuée a dit avoir vécu "onze heures de cauchemar". Et pour cause. Avant même le décollage, plusieurs passagers ultra-orthodoxes se sont aperçus qu'ils auraient à effectuer le voyage assis... à côté de femmes ! Ils leur ont demandé de changer de place y compris en leur proposant un arrangement financier.

Devant le refus des passagères, ces intégristes religieux, ont préféré rester debout dans l'allée centrale, au grand dam du commandant de bord qui a refusé de décoller dans ces conditions contraires aux règles de sécurité. Avec cet important retard, le cauchemar des autres passagers ne faisait que commencer.

En effet après de longues négociations, les voyageurs ultra-orthodoxes ont accepté de s'asseoir à côté de femmes mais juste le temps du décollage. Ils s'installèrent ensuite dans l'allée centrale durant toute la durée du vol pour prier à voix haute. Empêchant ainsi le personnel de bord de pouvoir effectuer son service et les passagers de pouvoir se rendre aux toilettes.

La compagnie aérienne El Al aurait promis d'étudier les circonstances de cet incident et de répondre à d'éventuelles plaintes.

Cet incident aérien est fort heureusement peu fréquent et c'est pourquoi, il a retenu l'attention des média. Mais ils se multiplient en Israël notamment dans les bus.



droits de la femme et de la citoyenne », guillotiné en 1793).

Le nouveau maire (sans étiquette ouf, ouf, ouf !) justifie cette décision du fait de la nature écologique du lotissement pour les rues duquel il sera préféré des oronymes* plus virils "en cohérence avec la thématique et l'ambition environnementale" tels ceux des pics pyrénéens : Canigou, Costabonne, Carlit, Fontfrède...

Piètte défense qui cache mal un sexisme municipal aussi visible que le nez au milieu de la figure. Parlant de ce prétexte pour effacer les noms de femmes pour ces rues, on entend Cyrano, « c'est un roc ! ... c'est un pic... c'est un cap ! Que dis-je, c'est un cap ? ... c'est une péninsule ! » □

* oronyme : mot savant (on s'en serait douté !) pour désigner une montagne, un sommet, une hauteur...

¹ Dans cette bonne ville d'Elne se trouve un lieu de souvenir, protégé comme monument historique depuis 2012. En 1939, une jeune institutrice suisse, Elisabeth Eidenbenz, sous l'égide de la Croix-Rouge suisse, installe une maternité de fortune de septembre 1939 à avril 1944, date à laquelle les Allemands la ferment. La maternité d'Elne va accueillir des réfugiées espagnoles sur le point d'accoucher, des juives, des tsiganes et d'autres origines, toutes persécutées : 597 enfants de 22 nationalités différentes sont nés dans le calme de cette maternité.

ISSOIRE SAINTE

Au cours d'un voyage, nous faisons halte dans la ville d'Issoire afin de visiter l'abbatiale Saint-Michel, un des hauts lieux du patrimoine de l'art roman en Auvergne.

En arrivant sur le parvis de cet édifice religieux, nous nous trouvons en compagnie.... d'une compagnie de militaires en tenue kaki. A l'entrée, un membre du clergé en tenue sacerdotale accueille chaque soldat le gratifiant d'une généreuse poignée de main, faisant ainsi la démonstration de l'association du sabre et du goupillon.

Qu'est-ce que ces militaires, en si grand nombre, sont venus célébrer, et qu'en est-il pour ceux de confession musulmane, hébraïque et autre, ou tout simplement pour ceux qui, croyants ou non, sont attachés à la laïcité ?

A défaut de pouvoir pénétrer dans cette abbatiale romane, nous allons virtuellement visiter, sur la toile, le site de l'aumônerie catholique

TOPONYMIE AU FÉMININ

L'Union française Soroptimist, une "ONG de femmes au service des femmes", implantée en France depuis 1924, a entrepris une enquête somme toute assez banale mais qui met en évidence une réalité déconcertante : sur les 63500 rues (allées, avenues, boulevards, ...) recensées sur un échantillon de 111 communes françaises, 2 % portent des noms de personnalités féminines. Pour être plus précis, si 33 % des toponymies des voiries sont dédiées à des personnalités seulement 6 % sont des personnalités féminines.

Cette situation ne risque pas de s'améliorer à Elne¹, pimpante bourgade des Pyrénées-Orientales, qui vient de dénoncer l'engagement de la municipalité précédente de donner à 8 des rues du futur éco-lotissement des noms de femmes engagées dans des combats divers au service de l'humanité. Exit donc : Lucie Aubrac (résistante), Geneviève De Gaulle-Anthonioz, (résistante, déportée, fondatrice et présidente d'ATD Quart-Monde), Martha Desrumaux (résistante, déportée), Lise London (résistante, déportée), Madeleine Fillols (célèbre sage-femme qui accoucha nombre d'enfants à la Maternité d'Elne), Mère Teresa, Rosa Park (figure emblématique de la lutte contre la ségrégation raciale aux États-Unis), Olympe de Gouges (considérée comme une des pionnières du féminisme français, auteure de la « déclaration des

des armées -financée par l'État - où nous apprenons que les saints patrons des militaires sont nombreux, que leurs désignations officielles sont postérieures à la seconde guerre mondiale et ont pour fonction de « favoriser la cohésion des unités ». En revanche, nous ne savons à quel saint nous vouer pour connaître celui célébré en ce 29 septembre. Est-ce Saint Gabriel, patron des transmissions, Saint Michel, patrons des parachutistes ? En aucun cas Saint Raphaël, patron du renseignement militaire, également fêté en ce jour, ne nous a donné la réponse.

Comment ne pas être inquiet dans un contexte où partout les bruits de bottes deviennent assourdissants, face à ces pratiques qui accréditent le choc des civilisations annonciateur de violences et de barbaries, quand on semble faire endosser aux soldats (de la République !) le rôle de croisés ?

ALSACE-MOSELLE

Installation de la nouvelle commission du droit local

L'abrogation du statut particulier d'Alsace-Moselle est une vieille revendication laïque. Ce 2 septembre 2014, à Strasbourg, la Ministre de la Justice a installé officiellement une nouvelle Commission du Droit local d'Alsace et de Moselle. Si y siègent les représentants officiels des « cultes reconnus » ainsi que des juristes réputés pour leur attachement à l'aspect religieux des particularismes locaux, on y cherche en vain la présence de défenseurs de la laïcité !

Le maquis du Droit Local d'Alsace et de Moselle

Annexés par l'Empire d'Allemagne de 1871 à 1918, les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, disposent de nombreux règlements dérogatoires au droit français concernant des domaines aussi nombreux que divers tels que le régime des cultes, l'enseignement public, le Code pénal, celui du travail, celui des collectivités territoriales, celui du commerce, les activités notariales, celles des pharmacies, la conservation des hypothèques, la chasse et la pêche, les associations et fondations, les baux, le régime de protection sociale... et on en oublie !

Ces multiples régimes dérogatoires procèdent du maintien à la fois de dispositions françaises d'avant 1871 et supprimées dans les autres départements entre 1871 et 1918, des dispositions allemandes propres à la « *Terre d'Empire d'Alsace-Lorraine* » ou communes au Droit général allemand qui n'ont pas été abrogées, et enfin de textes divers d'« adaptation » adoptés depuis le retour des départements à la France en 1918. Ces principaux régimes dérogatoires sont énumérés à l'article 7 du titre 1^{er} de la « Loi du 1^{er} juin 1924 mettant en vigueur la législation civile française dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle ».

Récemment, le Conseil Constitutionnel, à l'occasion de décisions prises après le dépôt de Questions Prioritaires de Constitutionnalité (QPC), a été amené à préciser les questions de compatibilité de ce Droit local avec la Loi fondamentale de la République.

Depuis longtemps, des structures ont été mises en place, afin notamment de travailler à l'adaptation du Droit local à l'évolution de la Société et, éventuelle-

ment (?), de favoriser le rapprochement avec le Droit général français.

LE CONSEIL CONSULTATIF DU DROIT LOCAL (CCDL)

Un « Conseil consultatif du droit local d'Alsace-Moselle » dont le siège se situe au conseil régional d'Alsace a été institué en novembre 2001. Il est composé de l'ensemble des députés et sénateurs d'Alsace-Moselle ainsi que d'« élus locaux les plus représentatifs ». Instance de nature politique, elle entend exprimer la volonté démocratique et les attentes de la population au regard d'évolutions souhaitables, et à même d'éclairer le Parlement et le Gouvernement. Ce conseil fonctionne dans la plus grande discrétion et il est bien difficile pour le citoyen même motivé de savoir quels en sont les avis ou décisions.

LA COMMISSION D'HARMONISATION DU DROIT PRIVÉ

Instituée par l'Arrêté ministériel du 22 août 1985, elle est « chargée de proposer et d'étudier les harmonisations qui paraîtraient possibles en droit privé, entre les dispositions applicables dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle et les autres départements ». Tout cela restera lettre morte au point qu'en janvier 2014 son président obtient du 1^{er} Ministre sa suppression et la création d'une nouvelle commission dite du droit local d'Alsace et de Moselle.

LA COMMISSION DU DROIT LOCAL D'ALSACE ET DE MOSELLE

Instituée par le décret du 26 janvier 2014, la Commission voit son champ d'action élargi à tous les domaines du Droit. Le décret liste 14 membres de droit, représentants des principales cours de justice des 3 départements et ... le Président et le Secrétaire général de l'Institut du droit local (voir ci-dessous)... Cette structure associative (selon les dispositions locales

relatives aux associations !) se voit de plus « chargée de la préparation des travaux de la Commission »...Le Décret prévoit aussi la nomination par le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, d'un certain nombre de personnalités qualifiées ... Ce sera fait par l'arrêté du 27 juin 2014 qui ajoute les bénéficiaires de certains régimes dérogatoires et tout particulièrement les cultes : des juristes professionnels, des représentants du monde professionnel (les présidents de Chambres de commerce et d'industrie - CCI !), quelques juristes universitaires et ... les représentants des 3 cultes « reconnus » en Alsace et Moselle (catholique, protestants et israélite). ! Les représentants des salariés pourtant concernés notamment par un Code du travail particulier n'y figurent pas... pas plus que les associations et organismes de sensibilité laïque.

L'INSTITUT DU DROIT LOCAL

Cette association de droit local dont il est bien difficile de trouver des informations sur les structures, le fonctionnement, les membres et le budget, est créée en 1985, sur préconisation d'un rapport de 1982 au 1^{er} Ministre Pierre Mauroy, présenté par le député haut-rhinois, alors socialiste, Jean-Marie Bockel.

L'Institut se présente lui-même ainsi : « *L'Institut a pour tâche de promouvoir une connaissance plus approfondie des diverses composantes du droit local ainsi que des problèmes juridiques que soulève sa combinaison avec le droit général français. L'Institut du droit local est investi d'une mission de synthèse et d'impulsion, à la disposition des administrations, des élus, des praticiens et du public ; sa mission a été reconnue d'utilité publique par le Préfet en 1995.*

L'Institut du droit local est un organe technique et scientifique à la disposition des institutions et du public confrontés au droit local.

Il a pour objet de promouvoir une meilleu-

re connaissance du droit en usage dans les trois départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle.

Ses principales missions sont : l'information, la documentation, le renseignement juridique, la formation, le suivi des réformes législatives et réglementaires, la codification »

Il convient d'ajouter le rôle essentiel qui lui a été récemment dévolu par le décret du 26 janvier 2014 dans l'administration de la nouvelle Commission du Droit local (voir ci-dessus).

L'Institut du droit local (IDL) préconise dans de nombreux domaines des adaptations au Droit local qu'il dit vouloir faire vivre... sauf en ce qui concerne les cultes, l'enseignement religieux, les facultés de théologie ou le délit de blasphème dont toute évolution risquerait, d'après lui, de fragiliser l'ensemble du Droit local !

Mais pour son Secrétaire général, Éric Sander, le « *Jeudi noir pour le droit local alsacien-mosellan* » fut le vote du Sénat du 19 juin 2014 qui a rejeté l'essentiel de la proposition de loi de « *modernisation du Droit local* » (sur les Chambres de métiers, le cadastre, l'ouverture des commerces, la taxe des riverains, le partage judiciaire ou encore les associations coopératives) présentée par le sénateur Reichardt.

Sans aucune légitimité, l'IDL se présente sans complexe comme l'interprète incontestable de la volonté populaire ... En juin dernier s'est tenu à Metz un colloque pour célébrer l'anniversaire de la loi de 1924 (fondement juridique du Droit local). À cette occasion, comme le rapporte un article de l'Alsace du 29-06-2014, le secrétaire général de l'IDL mêle habilement les aspects du Droit local qui font effectivement consensus « *celui de l'assurance-maladie complémentaire, des associations, de la faillite civile, de la justice commerciale, du Livre foncier, sans oublier les deux journées fériées supplémentaires...* » et le « *régime local des cultes* » auxquelles « *la population marque un réel attachement...* » !

Ainsi, alors que les églises sont souvent vides, que les « dispenses » d'enseignement religieux à l'école publique sont de plus en plus nombreuses l'IDL affirme que la population alsacienne et mosellane souhaite maintenir à tout prix les privilèges exorbitants des « cultes reconnus » dont les ministres sont rémunérés non pas sur les seuls budgets des départements concernés par ce droit local mais sur celui de la Nation tout entière.

L'Institut du droit local est une structure partisane au fonctionnement obscure. Et c'est à cette association que l'État attribue des pouvoirs exceptionnels ! □

DÉCLARATION DES ASSOCIATIONS ET STRUCTURES LAÏQUES ¹

Le 2 septembre 2014 à Strasbourg, a été installée la nouvelle Commission du droit local d'Alsace-Moselle, chargée de « *réfléchir à [s]a modernisation* », sous l'autorité du ministère de la Justice.

Les associations laïques soussignées des départements de Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin constatent qu'elles ont été totalement exclues de cette Commission et tiennent à exprimer leur désapprobation devant ce qui s'apparente à une véritable éviction.

En revanche, les représentants des cultes reconnus y tiennent une bonne place et pourront veiller à ce que leurs intérêts soient pris en compte.

Cela présage-t-il déjà des positions que cette commission pourrait être amenée à prendre, notamment pour le régime des cultes, l'enseignement religieux à l'école publique, les facultés de théologie ou encore le délit de blasphème ?

Les associations soussignées manifestent leur vive désapprobation face à la discrimination que subissent ainsi tous ceux (croyants, athées, agnostiques ou indifférents en matière religieuse) qui sont attachés aux principes de la laïcité et défendent la liberté de conscience.

Metz, le 20 septembre 2014

¹ Cercle Jean Macé (réseau des Cercles Condorcet), Fédérations 54, 57 et 67 de la Libre Pensée, FOL 57 (Ligue de l'enseignement), Association EGALÉ (Égalité-Laïcité-Europe), Ligue des Droits de l'Homme 57 et 68, FCPE Lorraine, Union Rationaliste, FSU 57, Association Les Profanes

EXERCICE DIFFICILE

Ce 11 novembre, le Président de la république a inauguré à Notre-Dame-de-Lorette (62) L'anneau de mémoire.

Cet imposant monument rassemble dans un même hommage ceux qu'une célèbre chanson appelle "les sacrifiés", les morts de la Grande guerre tombés de 1914 à 1918 sur le sol de Flandre et d'Artois. Sur ce mémorial international ont été gravés par ordre alphabétique et sans distinction de nationalité, les noms de 580 000 combattants alliés et ennemis réunis en un gigantesque anneau figurant, selon son architecte Philippe Prost, la ronde qui rassemble les enfants dans une cour de récréation.

Dans son discours François Hollande a tenu à rendre hommage « aux soldats de toutes religions ».

Alors de deux choses l'une, ou bien il a été effectué un tri parmi les morts cités et aucun nom de "mécraçant" ne figure dans l'interminable liste ou le Président les a exclus de son hommage. La pratique active de la laïcité est bien un exercice difficile ! □

EUROPE

Les Membres de l'Alliance pour une Europe Laïque ont fait parvenir une lettre datée du 1er novembre 2014 à M. Martin SCHULZ, député européen, président du Parlement européen, dénonçant l'invitation qui a été faite au pape François de parler devant le parlement de l'Union Européenne. Indépendamment du contenu de ce courrier - contenu dans lequel le CRÉAL-76 se retrouve parfaitement - il apporte la preuve que l'aspiration laïque dépasse largement l'espace hexagonal.

Non à l'intervention du pape François devant le parlement de l'Union Européenne !

Cher Monsieur le président SCHULZ,

Nous, les organisations laïques européennes soussignées, tenons à exprimer notre profond regret de votre décision d'inviter le pape François à parler devant le Parlement européen. Nous ne pensons pas qu'il est approprié qu'un chef religieux, quel qu'il soit, soit invité à s'adresser à un Parlement laïque : après en avoir invité un, et suite à cette invitation quelle justification peut-on trouver pour ne pas en inviter d'autres provenant d'autres religions et confessions ou sectes concurrentes ?

Même de nombreux croyants refusent qu'un chef religieux puisse revendiquer le droit de parler en leur nom, car il n'a pas été élu pour cela, pas plus que les dirigeants des autres groupes religieux et non-religieux en Europe. La représentation des citoyens européens doit rester la prérogative du Parlement européen.

L'invitation est doublement inappropriée étant donné les positions doctrinales de l'Église catholique concernant le début et la fin de la vie et les questions sexuelles, y compris les droits reproductifs des femmes : les questions mêmes sur lesquelles ils militent avec le plus de force, sont celles-là mêmes sur lesquelles ils sont le plus en désaccord avec leurs membres, en particulier en Europe comme en témoignent de nombreux sondages et le synode exceptionnel qui a lieu à Rome. Et ces positions sont généralement en désaccord avec la majorité de la population européenne dans son ensemble et souvent en conflit avec les droits de l'homme.

Pire encore, nous constatons aujourd'hui que le mouvement religieux représenté par le pape continue à combattre activement les droits de l'homme, telles que l'Union européenne les défend, en cherchant à imposer au reste de la société, une vision morale dogmatique, au mépris des principes de la liberté de conscience et de l'égalité.

Les laïques européens sont en faveur de la séparation de « l'état et de la religion ». Ce principe devrait également s'appliquer à l'intérieur des institutions de l'Union européenne. S'il est rigoureusement appliqué, il est, à notre avis, le moyen le plus efficace de parvenir à la paix et à des relations harmonieuses entre les citoyens de l'Union européenne, quelles que soient leurs visions du monde.

Veuillez agréer, cher Monsieur le président Schulz, l'expression de nos salutations distinguées. □

Membres de l'Alliance pour une Europe Laïque :

Asociacion Madrilená de Ateas y Librepensadores (Spain), Associacao Republicã e Laicidade (Portugal), Association Européenne de la Pensée Libre-Europe (pan-European), Calendersign (Germany), Central London Humanists (UK), Coordinamento Nazionale delle Consulte per la Laicità delle Istituzioni (Italy), EGALE – Égalité, Laïcité Europe. (France), Esperanto Organisation (pan-European), European Humanist Federation (pan-European), European Network Church on the Move (pan-European), Humanistischverbond (Netherlands), Humanist Union of Greece. (Greece), Internationnal Humanist and Ethical Union (pan-European), Ligue du Droit International des Femmes (France), National Secular Society (UK), Observatoire Chrétien de la Laïcité (France), Österreichische Plattform Betroffener kirchlicher Gewalt. (Austria), Réseau d'Action Pour un État Laïque (Belgium), Romanian Secular-Humanist Association (Roumania), Sidmennt – Icelandic Ethical Humanist Association (Iceland), Solidarity for Freedom of Conscience Roumania (Roumania), Union des Familles Laïques (France), United Kingdom Pink Triangle Trust. (UK)

Restauration



Les fer-
vents ca-
tholiques

de Blacqueville-en-Caux, au cœur du canton de Pavilly, ne devraient pas se plaindre de la mansuétude de la loi de 1905 à l'égard des lieux de culte datant d'avant la date de promulgation de la loi de séparation. *Paris-Normandie* (16-10-2014) nous apprend que l'archevêque de Rouen est venu inaugurer l'église Notre-Dame qui a bénéficié d'une « cure de jouvence ». Un office a été célébré en présence du maire, du secrétaire adjoint de la préfecture, de la sénatrice, du président du conseil général, du député de la circonscription, du conseiller général.

Les travaux ont duré 7 ans pour un coût global de 1 070 368 € en partie à la charge de la commune et à 54 % financés par le remboursement de TVA, les subventions de l'État, du Département et de la réserve parlementaire de la sénatrice Catherine Morin-Desailly. □

LE DROIT EUROPÉEN CONTRE LA LAÏCITÉ

Le Comité Laïcité République (CLR) rapportait le 2 octobre 2014 sur son site une affaire qui montre que le droit européen travaille contre la laïcité.

C'est une longue affaire

Le 4 avril 2008, trente-cinq membres du clergé et du personnel laïc de l'Église orthodoxe roumaine décident de fonder le syndicat Păstorul Cel Bun (Le Bon Pasteur). Comme la loi roumaine le prévoit cette nouvelle organisation sollicite auprès du tribunal de première instance de sa commune l'octroi de la personnalité morale et son inscription sur le registre des syndicats.

L'archevêché s'oppose à cette demande devant le même tribunal. Son représentant fait valoir que le statut interne de l'Église reconnu par un arrêté du gouvernement interdit la création de toute forme d'association sans l'accord préalable de l'archevêque. Il reconnaît cependant que les membres du syndicat sont employés selon des contrats individuels de travail.

Par un jugement du **22 mai 2008** le tribunal accueille la demande du syndicat et ordonne son inscription au registre ad hoc lui conférant ainsi la personnalité morale. Ce jugement est solidement fondé. Il s'appuie sur le code du travail, sur la loi roumaine, sur la Constitution, sur le droit international et sur la Convention européenne des droits de l'homme.

Relativement à la réglementation interne de l'Église, le tribunal juge que la subordination hiérarchique due par les prêtres à leur employeur ne peut justifier une restriction du droit du travail puisque leur activité ne fait pas partie des professions particulières prévues par la loi à savoir les métiers de la santé, ceux du maintien de l'ordre et ceux des forces armées.

Il ajoute que l'examen des statuts du syndicat montre une volonté de défendre des revendications liées au domaine professionnel (rémunération, formation, santé...) c'est-à-dire ne pas contester à l'Église ses prérogatives spécifiques.

L'archevêché forme un pourvoi contre ce jugement. Il argue que la Constitution garantit la liberté des religions et l'autonomie des communautés religieuses et que reconnaissant l'existence du syndicat, le tribunal s'immisce dans l'organisation traditionnelle de l'Église portant ainsi atteinte à son autonomie.

Le 11 juillet 2008, le tribunal départemental accueille le pourvoi et annule les décisions prises en première instance.

Le 31 décembre 2008 le syndicat Păstorul Cel Bun saisit la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) sur le fait qu'il estime qu'on a méconnu son droit à la liberté syndicale garanti par l'article 11 de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Le 31 janvier 2012 la chambre invitée à statuer rend un premier arrêt : à l'unanimité la requête est déclarée recevable et par une majorité de cinq voix contre deux, la chambre juge qu'il y a eu violation de l'article 11 de la convention.

Le gouvernement roumain s'oppose à cet arrêté.

Le 22 avril 2012 l'affaire est renvoyée devant la Grande Chambre de la CEDH.

L'auteur de l'article fait remarquer combien l'examen des argumentations des parties en présence est juridiquement intéressant. Elles s'appuient toutes deux sur la même Convention : le syndicat sur l'article 11 qui garantit la liberté syndicale et le gouvernement roumain sur l'article 9 qui garantit la liberté de pensée, de conscience et de religion.

Élément également intéressant bien qu'époustouffant à nos yeux : le gouvernement admet que le refus d'enregistrer le syndicat est une entrave à ses droits mais il affirme que cette décision est légitime et nécessaire à la démocratie. Pour lui le but légitime de cette entrave est la protection de l'Église orthodoxe roumaine dont il affirme que son autonomie est indispensable au pluralisme dans une société démocratique.

Le 9 juillet 2013 la CEDH siégeant en grande chambre déclare partager l'avis du gouvernement roumain.

L'auteur de l'article analyse cette effarante prise de position...

- La CEDH néglige la protection des droits individuels au sein des groupements confessionnels.

- L'article 11 de la Convention précise que les restrictions au droit de réunion et d'association sont cantonnées aux membres des forces armées, à la police et à l'administration publique d'État. L'arrêt de la CEDH implique désormais que cette liste n'est pas exhaustive.

- Le droit européen travaille contre la laïcité. Par ce renversement de jurisprudence la CEDH a validé l'existence d'un droit religieux parallèle au droit commun.

L'autonomie des organismes confessionnelles est ainsi appa-
rue. Ces organismes sont placés au rang de titulaires de droits fondamentaux qui n'étaient auparavant reconnus qu'aux individus.

...et l'auteur conclut :

« Cette décision incroyable montre un peu plus que les organisations confessionnelles grignotent nos libertés fondamentales en se servant du droit.

Elles sont de fait placées hors du droit commun. Il n'y a plus aucune raison pour que la Charia, comme c'est déjà le cas en Grande Bretagne n'obtienne le droit de se substituer à la règle commune. » □

Références : Le site du CLR Claude Ruche 2 octobre 2014

Lien <http://www.laicite-republique.org/sindicatul-pastorul-cel-bun-le.html>

RETOUR DE PALESTINE Par Bernard Pellegrin

Rouen, le 30 octobre 2014

Départ le 2 Octobre en compagnie de 3 amis, dont René L. qui sera notre guide pendant ces 15 jours de pérégrinations. C'est ce militant anti-impérialiste, adhérent à l'AFPS (Association France Palestine Solidarité) du Havre qui est à l'origine de cette mission. L'objectif affiché est le port de fonds à des amis et des associations et l'AFPS-Rouen me confie un théodolite destiné à la construction ... (?) Pour ce qui me concerne, le ressort de ce voyage est lié à la violence de l'agression de l'armée israélienne sur GAZA.

Arrivée le soir à Tel Aviv dans un aéroport très moderne. Si nous n'avons pas de doute sur le caractère religieux du pays, l'énorme chandelier à 7 branches, planté près de la sortie nous signifie clairement les faits. Les costumes des hommes et leurs stistis¹, ainsi que leurs papillotes ajoutent au caractère exotique du lieu mais là pas de surprise, nous sommes dans le convenu. Nous sommes dans le convenu et l'accueil de la police des frontières n'est pas des plus aimables mais sans excès, juste des questions portant sur les buts de notre voyage.

Du tourisme à la cité de la peur

Après 2 heures de taxi collectif : arrivée à Jérusalem/Est, accueil chez les franciscaines ou notre camarade René a ses habitudes. Demain tourisme, visite de l'esplanade des mosquées, mur des lamentations et Kippour². Et si l'on n'est pas habitué à une ville morte : c'est le choc. L'interdit religieux fonctionne très bien, les transports publics et privés ne fonctionnent plus ou de façon extrêmement rare. Et ce n'est pas la dernière mésaventure rencontrée puisque nous appelons notre camarade Warshasky qui nous répond qu'il n'est pas disponible : "C'est Kippour" et il est en famille. Toute une vie et une ville quasi paralysées par l'emprise d'une religion. Rassurons-nous, il y a bien quelques restaurants tenus par des musulmans qui ne célèbrent pas Kippour et le soir nous dînons sous la surveillance de très nombreux policiers et de militaires armés de flash-balls mais aussi de fusils - mitrailleurs. Le lendemain, tourisme, Saint sépulcre pour lequel l'Occident s'est mis en croisade, il s'avère que les orthodoxes et les catholiques se partagent les lieux et officient en même temps tout en se faisant une concurrence réglementée et non faussée...? C'est à voir. Nous voulons faire le tour des murailles et le taxi est vite bloqué par d'énormes blocs de ciment qui nous empêchent d'aller plus avant. Sécurité obli-

ge... la vieille ville de Jérusalem vue de près ou de loin est très belle mais les pratiques religieuses et l'atmosphère militaro-policière gâchent sérieusement le paysage et nous sommes plutôt contents de partir le lendemain pour le camp de Dheisheh près de Bethléem à une heure de route de Jérusalem-Est.

La route est dans la zone palestinienne, zone A ? B ? C ? Je ne sais pas, en revanche ce qui est visible c'est la présence de viaducs, de tunnels, de véhicules militaires, de caméras, de miradors plus ou moins entourés de barbelés et de murs, un pays emprisonné. C'est là, inscrit dans notre paysage aux nombreuses collines dont certaines sont surmontées par des lotissements cernés par d'autres murs ou murailles. Il semble que le Moyen Âge est de retour dans ce pays mais en lieu et place des châteaux forts ce sont les "settlement" du Westbank (colonies de l'ouest du Jourdain) car les échanges avec les locaux se font en anglais (langue du colonisateur britannique) ou en arabe, utilisé par notre ami René, familier des lieux.

Une insécurité permanente et une autorité palestinienne contestée.

Arrivés au camp de Dheisheh qui fait partie des 59 camps de réfugiés palestiniens, nous nous installons dans un foyer-auberge de 3 étages qui porte le nom de PHOENIX, superbement situé et destiné aux activités sociales du camp. Financé par le gouvernement allemand, il est équipé au rez-de-chaussée d'une superbe salle de spectacle-réunion d'une contenance d'environ 5 à 600 personnes le tout en bon état d'après ce que nous avons pu observer. Les vacances scolaires ne nous permettent pas de visiter une école mais la rencontre avec un militant associatif est maintenue pour le lendemain et nous pouvons déboucler nos valises et visiter ce camp.

Les murs sont graffés et tracent la résistance de ce camp qui a été victime de son refus de plier aux exigences de l'occupant qui enserme la ville de murs aux

ouvertures contrôlées et obligent les salariés ou les paysans souhaitant travailler leur terre à subir les caprices des autorités qui peuvent laisser passer ou non les tracteurs ou les ouvriers. C'est selon leur bon vouloir et le niveau des tensions, les enfants nombreux, près de 50 % du camp subissent eux aussi cet état de fait et connaissent de forts traumatismes. C'est ce que nous indique notre ami Nadji Odheh de l'association LAYLAC qui nous reçoit le lendemain et photos à l'appui nous montre les impacts de balles dans une salle de classe et souligne que la police de l'autorité palestinienne ne protège pas la population contre les abus ou exactions de l'armée israélienne.

Les accords d'Oslo prévoient l'installation de cette force supplétive du "maintien de l'ordre" qui est exclusivement au service d'Israël et contribue surtout à jouer un rôle qui est celui comparable à la police de Vichy. C'est ainsi que notre interlocuteur qui connaît bien la France et était à Paris pour la dernière fête de l'Humanité nous a présenté son sentiment concernant les 00. C'est ainsi qu'il appelle la police palestinienne aux abonnés absents et restant sagement dans son cantonnement quand l'armée israélienne vient arrêter les militants connus pour leur refus de capituler.

Une résistance multiforme et un mur entre deux peuples

Bethléem, Hébron, Naplouse, Sebastié, les étapes qui nous permettent de nouvelles rencontres. Visite d'une clinique, dirigée par Edmond Shehade, c'est un chrétien humaniste qui nous reçoit et qui contribue à faire vivre en bonne intelligence musulmans, chrétiens, employés et patients. Les soins post-traumatiques sont la spécialité de cet établissement, il fonctionne avec des dons venus de nombreuses fondations. Cet établissement est souvent concerné par les blessures infligées aux civils et Edmond, malgré une attitude très œcuménique et pacifique ne peut cacher sa

colère.

C'est cette colère latente, exprimée calmement qui sera le fil de nos rencontres que ce soit l'animateur de l'association *Allroad* qui fonde son travail sur la culture et le refus des violences ou Hachem qui à Hébron refuse de quitter sa maison encerclée par les extrémistes religieux proches de Libermann³ ou Youssef ancien menuisier qui continue à cultiver ses oliviers malgré les pressions exercées sur sa terre ou encore Rahed le paysan internationaliste qui défile avec un tracteur orné d'un auto-collant de soutien à la ZAD de NDDL⁴ ou Kayed qui a lutté victorieusement à Sebastie contre une colonie imposant la pollution systématique des terres agricoles, tous refusent de se résigner à cette situation. Plus modérée est l'attitude d'Anouar ex-militant du Fatah et ancien ministre de la culture de l'Autorité palestinienne mais qui est, lui aussi, confronté à une situation sur laquelle il n'a pas prise et doit accepter que son père souffrant utilise - à son corps défendant - les produits pharmaceutiques israéliens.

Mais le mur et cette guerre qui dure depuis au moins 1947-48 laisse des traces physiques et morales car à l'occasion d'un cours à l'université d'Hébron autour d'un atelier avec des étudiant-e-s francophones, dont le thème était le boycott des produits israéliens, j'ai fait part de ma judéité et ma voisine a eu un mouvement physique de recul. Elle était en présence d'un monstre !!!...Rapidement j'ai courageusement fait marche arrière et indiqué qu'il n'en était rien, qu'il s'agissait d'une mauvaise plaisanterie. Ce qui est plus sérieux c'est ce mur de haine que l'occupation et la guerre faite à ce peuple génèrent.

Ne pas désespérer Billancourt ou l'esquisse d'un espoir

Une paix juste et durable ? L'affaire de 2 ou 3 générations, c'est le point de vue de M. Warschawsky militant israélien que nous avons enfin pu rencontrer à notre retour à Jérusalem-est. Aujourd'hui l'opposition israélienne est réduite, la mobilisation contre les bombardements à Gaza n'ont mobilisé que 3000 personnes. *"Le personnel politique est composé aujourd'hui de voyous et la poursuite de la colonisation est uniquement conçue comme une prise de gages dans une éventuelle négociation. L'essentiel étant d'arriver en position de force et de créer une situation irréversible."*

Enfin pour "ne pas désespérer Billancourt", M. Warschawsky souligne l'existence d'une partie de l'élite de l'armée qui a publiquement fait circuler une pétition qui s'engage à ne pas participer à un espionnage systématique de l'ensemble de la population palestinienne. Ceci est le signe annonciateur d'un retour vers des jours meilleurs pour la reconstruction d'une réelle opposition à la droite et à l'extrême droite israélienne. Il ne nous reste plus qu'à repartir en France et partager ces moments, être les témoins engagés auprès des Palestiniens, c'est ce qui nous a été demandé souvent de façon explicite. En espérant répondre au mieux à leurs attentes. □

¹ Sortes de franges religieuses aux 4 coins du vêtement

² Yom Kippour est une fête traditionnelle juive, jour de chômage et de jeûne complets

³ Avigdor Liberman né le 5 juin 1958, est un homme politique israélien, originaire de Moldavie, fondateur et dirigeant du parti d'extrême droite Israël Beytenou (« Israël notre maison »). Il a été tête de liste lors des élections législatives israéliennes de 2006 et lors de celles de 2009. Il est ministre des Affaires étrangères et vice-premier ministre d'Israël entre 2009 et 2012 et depuis 2013.

⁴ Zone à défendre de Notre-Dame-des-Landes

SYRIE

Le samedi 11 octobre, comme dans beaucoup d'autres villes en France et dans le monde, une manifestation a eu lieu à Rouen en soutien aux combattant-e-s kurdes de la ville de Kobané assiégée par les djihadistes de l'État islamiste. A cette occasion certains se sont interrogés sur la pertinence de la présence de la banderole du CRÉAL « Partout contre la barbarie, laïcité ». La bataille de Kobané est pourtant emblématique de la confrontation entre deux systèmes de pensée conduisant à deux types d'organisation de la société. « Combat-laïque » propose ici de larges extraits de deux textes parus à cette occasion, qui permettent de comprendre le bien fondé de la présence de la banderole du CRÉAL à cette manifestation. Le premier "Pourquoi le monde ignore-t-il les révolutionnaires Kurdes de Syrie ?" de David Greaber¹ et le second "Kobané est-elle seule ?" de Sandro Mezzadra².

Pourquoi le monde ignore-t-il les révolutionnaires Kurdes de Syrie ?

« La région autonome du Rojava, telle qu'elle existe aujourd'hui, est l'un des rares points lumineux – et même très lumineux – qui émerge de la tragédie de la révolution syrienne. Ayant expulsés les agents du régime d'Assad en 2011, malgré l'hostilité de presque tous ses voisins, le Rojava a non seulement maintenu son indépendance, mais est devenu une remarquable expérience démocratique. Des assemblées populaires ont été créés comme organes de décision ultime, des conseils sont sélectionnés avec un équilibre ethnique réfléchi (par exemple, dans chaque commune, les trois élus principaux doivent inclure un Kurde, un Arabe et un Assyrien ou un Arménien chrétien et au moins l'un des trois doit être une femme), il existe des conseils de jeunes et de femmes et, dans un écho remarquable de l'organisation armée Mujeres Libres (Femmes Libres) d'Espagne, une armée féministe, la milice "YJA Star" (l'Union des Femmes Libres, l'étoile – "star" – faisant référence à l'ancienne déesse mésopotamienne Ishtar), qui a réalisé une grande partie des opérations de combat contre les forces de l'État islamique.

Comment une telle chose peut-elle se produire et être encore presque totalement ignorée par la communauté internationale, et même dans une très large mesure, par la gauche internationale ? Principalement, me semble-t-il, parce que le parti révolutionnaire du Rojava, le PYD, est l'allié du Parti des travailleurs du Kurdistan turc (PKK), un mouvement marxiste de guérilla qui, depuis les années 1970, a été engagé dans une longue guerre contre l'État turc. L'OTAN, les États-Unis et l'UE l'ont officiellement classé comme une organisation « terroriste ». Pendant ce temps, les militants de gauche dans leur grande majorité le déni-

graient comme stalinien.

Mais en réalité, le PKK lui-même n'a plus grand-chose d'équivalent avec le vieux et vertical parti léniniste qu'il a été. Son évolution interne et la conversion intellectuelle de son propre fondateur, Abdullah Öcalan, détenu dans une île-prison turque depuis 1999, l'a amené à changer complètement ses objectifs et ses pratiques.

Le PKK a déclaré qu'il n'essayait même plus de créer un État kurde. Au lieu de cela, en partie inspiré par la vision de l'écologiste social et anarchiste Murray Bookchin, il a adopté la vision du "municipalisme libertaire", appelant les Kurdes à créer des communautés libres et autonomes, sur la base des principes de la démocratie directe, qui par la suite s'uniraient au-delà des frontières nationales – et qui seront appelées à être progressivement dénuées de sens. Ainsi, ils ont suggéré que la lutte kurde puisse devenir un modèle pour un mouvement mondial vers une véritable démocratie, une économie coopérative et la dissolution progressive de l'État-nation bureaucratique.

Depuis 2005, le PKK, inspiré par la stratégie des rebelles zapatistes du Chiapas, a déclaré un cesse-le-feu unilatéral avec l'État turc et a commencé à centrer ses efforts sur le développement de structures démocratiques dans les territoires qu'ils contrôlaient déjà. Certains se sont demandé si tout cela était vraiment sérieux. Il est clair que des éléments autoritaires demeurent. Mais ce qui s'est produit dans le Rojava où la révolution syrienne a donné aux radicaux Kurdes la possibilité de réaliser de telles expériences dans un territoire étendu et contigu, suggère que c'est là autre chose qu'une façade. Des conseils, des assemblées et des milices populaires ont été formés, les propriétés du régime ont été remises à des coopératives ouvrières autogérées, et cela malgré les attaques continues des forces d'extrême droite de l'État islamique (EI). Les résultats sont conformes à toute définition d'une révolution sociale. Au Moyen-Orient, au moins, ces efforts ont été remarqués : en particulier suite à l'intervention des forces du PKK et du Rojava qui se sont frayé un chemin avec succès à travers le

territoire de l'EI en Irak pour sauver des milliers de Yézidis réfugiés pris au piège dans les Mont Sinjar après que les peshmergas locaux se furent enfuis. Ces actions ont été largement célébrées dans la région, mais n'ont remarquablement presque pas attiré l'attention de la presse européenne ou américaine.

Maintenant, l'EI est de retour, avec des dizaines de chars de fabrication américaine et de l'artillerie lourde pris aux forces irakiennes, pour se venger contre un grand nombre de ces mêmes milices révolutionnaires à Kobané, déclarant son intention de massacrer et d'asservir – oui, littéralement asservir – l'ensemble de la population civile. Pendant ce temps, l'armée turque s'est déployée à la frontière pour empêcher que des renforts et des munitions atteignent les défenseurs de la ville, et les avions américains passent au-dessus en bourdonnant et jettent quelques minuscules et occasionnelles bombes symboliques, apparemment seulement pour pouvoir dire qu'il n'est pas vrai qu'ils n'ont rien fait alors qu'un groupe qu'ils prétendent combattre militairement, est en train de liquider les défenseurs de l'une des plus grandes expériences démocratiques au monde.

Kobané est-elle seule ?

Mais qui sont les combattants et les combattantes du YPG/YPJ ? Chez nous, les médias les appellent souvent les peshmerga, un mot qui nous plaît sans doute pour son "exotisme". Dommage que les peshmerga soient les membres des milices du KDP (Parti démocratique du Kurdistan) de Barzani, le chef du gouvernement de la région autonome du Kurdistan irakien, c'est-à-dire précisément ces milices qui ont abandonné leurs positions autour de Sinjar au début du mois d'août, en laissant le champ libre à l'EI et en mettant en danger la vie de milliers de Yazidis et d'autres minorités religieuses. Ce sont les unités de combat du PKK et le YPG/YPJ qui ont finalement traversé la frontière et qui sont intervenues avec une efficacité remarquable dans le cadre de la lutte menée depuis des mois contre le fascisme de l'État islamique.

Oui, il est vrai que l'EI a été "inventé" et encouragé par les Émirats, les pétromonarchies, les Turcs et les Américains,

mais sur le terrain il ne s'agit de rien d'autre que de fascisme. La balle avec laquelle s'est tuée le 3 octobre, à Kobané, Ceylan Ozalp, âgée de 19 ans, pour ne pas tomber dans les mains des bourreaux de l'EI, nous le rappelle. Certains l'ont appelée kamikaze : mais comment ne pas voir le lien entre cette balle (ce geste extrême de liberté) et la pilule de cyanure que des générations de partisans et de combattants contre le fascisme et le colonialisme, de l'Italie à l'Algérie jusqu'à l'Argentine, conservaient dans leur poche ?

Et comment ne pas voir les raisons pour lesquelles l'EI a concentré ses forces sur Kobané ? La ville est le centre d'un des trois cantons (avec Afrin et Cizre) qui se sont constitués en "régions autonomes démocratiques" à partir d'une confédération de "Kurdes, Arabes, Assyriens, Chaldéens, Turkmènes, Arméniens et Tchétchènes", comme le dit le préambule de l'extraordinaire Charte de Rojava (nom du Kurdistan occidental ou syrien). C'est un texte qui parle de liberté, de justice, de dignité et de démocratie ; d'égalité et de "recherche d'un équilibre écologique". Dans la région de la Rojava, le féminisme n'est pas seulement incarné par les corps des combattantes en armes, mais aussi par le principe de participation paritaire dans toutes les institutions d'autogouvernement, qui jour après jour remet en cause le patriarcat. Et l'autogouvernement, tout en ayant de nombreuses contradictions et des conditions très dures, exprime réellement un principe commun de coopération entre hommes et femmes libres et égaux. Bien plus : de manière cohérente par rapport au tournant antinationaliste du PKK d'Öcalan, auquel les YPG/YPJ sont liés, ils refusent tout autant l'absolutisme ethnique et le fondamentalisme religieux, que l'inflexion nationaliste qui avait caractérisé jusqu'à présent la lutte du peuple kurde lui-même. Et ceci aujourd'hui dans ce Moyen Orient où, pour des raisons confessionnelles ou ethniques, on égorge et on est égorgé. [...]

[...] Mais il est tout aussi facile de comprendre pourquoi les Turcs, tête de pont de l'OTAN dans la région, n'interviennent pas pour la défendre, et pourquoi le soutien de la "coalition antiterroriste" reste aussi timoré. Essayez d'imaginer ce que les émirs du Golfe peuvent penser de l'expérience de la Rojava et du principe

d'«égalité de genre». Et les Américains, les occidentaux... Les filles souriantes à la kalachnikov sont très glamour, mais pour les États-Unis et l'UE, le PKK reste une organisation «terroriste», dont le leader a été livré aux geôles turques par la ruse du «renard de l'échiquier»³ (Massimo D'Alema, pour qui l'aurait oublié). [...]

[...] A présent la guerre est aux frontières de l'Europe, elle pénètre dans nos villes au gré des parcours d'hommes et de femmes en fuite, quand ils ne finissent pas au fond de la Méditerranée. Mais, avec la crise, la guerre menace aussi de se traduire par la rigidification des rapports sociaux et le gouvernement autoritaire de la pauvreté. Guerre et crise : ce binôme n'est pas nouveau. Mais ses formes actuelles sont nouvelles : dans la crise relative de l'hégémonie américaine, une des caractéristiques principales de cette phase de la mondialisation, la guerre, déploie sa violence «destituante» sans que des scénarios réalistes de «reconstruction» se dessinent à l'horizon – que ces scénarios nous plaisent ou pas. Le cas de la «coalition antiterrorisme» n'est qu'une illustration de cette impasse.

Sortir de l'impasse est une condition nécessaire pour que les luttes contre l'austérité en Europe gagnent elles-mêmes du terrain. Et ceci n'est possible qu'en affirmant et en appliquant des principes d'organisation de la vie et des rapports sociaux radicalement inconciliables avec les raisons de la guerre : c'est pour cela que l'expérience de la Rojava est pour nous exemplaire. Alors qu'à Kobané on combat maison par maison, des milliers de personnes manifestent à Istanbul et dans d'autres villes turques en affrontant la police, et des centaines de Kurdes ont fait irruption au siège du Parlement européen à Bruxelles. On entend souvent dire que parler d'une action politique au niveau européen c'est pécher par abstraction. Mais imaginons quelle serait la situation ces jours-ci si, à côté des Kurdes, il y avait un mouvement européen contre la guerre, capable d'une mobilisation analogue à celle de 2003 contre la guerre en Irak, mais cette fois avec un interlocuteur sur le terrain ! Les conditions ne sont-elles pas réunies ? Une raison supplémentaire de s'engager à les construire. Est-ce un rêve ? Quelqu'un a dit, un jour, que pour gagner il fallait savoir rêver. □

¹ Traduction d'un texte de l'anthropologue étatsunien David Greaber paru dans le Guardian (Londres) le 8 octobre 2014

² Texte publié sur Euronomad le 7 octobre 2014, traduit de l'italien par Filippo Furri et Nina Greta Salome

³ En 1998, Öcalan, réfugié en Italie, fut « convaincu » par le gouvernement italien de partir pour le Kenya. Il y fut arrêté par les services secrets turcs. Massimo D'Alema était alors président du Conseil pour le centre gauche. «La volpe del tavoliere» est le surnom que Luigi Pintor, journaliste du Manifesto, lui a donné : littéralement «le renard de l'échiquier». En réalité, le «tavoliere» est aussi une manière d'indiquer la plaine des Pouilles, région dont D'Alema est originaire.

PAS EN NOTRE NOM !

L'association de jeunesse et d'éducation populaire des scouts musulmans de France a été créée en décembre 1990. Ce mouvement se déclare « ouvert à toutes et à tous, sans distinction de nationalité, de culture, d'origine sociale ou de croyance ». Pourquoi construire un scoutisme musulman parallèlement à d'autres obédiences confessionnelles alors qu'il existe depuis fort longtemps une branche laïque du scoutisme, celle des Éclaireurs et Éclaireuses ? Cette remarque s'adresse bien évidemment à toutes les autorités religieuses qui patronnent ces scoutismes confessionnels parmi lesquels des sensibilités parfois intégristes. Aussi à lire cette prise de position, doit-on reconnaître que le scoutisme musulman ne s'oriente pas vers sur cette dernière voie.

« Le drame qui touche tous les citoyens d'Irak, en particulier les Chrétiens et les Yézidis, ainsi que la communauté Chiite, la violence qui détruit la Syrie, le chaos qui touche la Lybie, l'interminable conflit israélo-palestinien, cancer du Moyen-Orient, aujourd'hui l'horrible assassinat de monsieur Hervé Gourdel en Algérie, la banalisation de la violence, le mépris de la sacralité de la vie humaine nous amènent en tant que mouvement d'Éducation populaire à faire cet appel à tous nos jeunes :

Prenez garde ! N'écoutez pas ceux qui bafouent les lois humaines les plus élémentaires, et piétinent la dignité de l'Islam et l'honneur d'un milliard huit cent mille musulmans à travers le monde. Sous prétexte de combattre les ennemis de l'Islam et d'instituer la justice divine sur Terre, ils décapitent journalistes, humanitaires, femmes, enfants... Ils prennent en otage toutes celles et tous ceux qui ne pensent pas comme eux, musulmans ou non. Ils utilisent la religion pour la conquête du pouvoir, semant sur leur passage l'horreur, la haine et la désolation, alimentant ainsi l'islamophobie, allant même jusqu'à inverser les préceptes de l'Islam qui disent : « Tuer une seule âme injustement, c'est comme tuer l'humanité entière¹ ».

Quel lien ont-ils réellement avec l'islam ? N'oublions pas qu'ils proclament haut et fort de détruire la tombe du prophète et de ses successeurs Abu Bakr et Omar si un jour ils occupent Médine, qu'ils enlèveront la pierre noire de la Kaaba sous prétexte que les musulmans sont devenus des idolâtres. Comme ils ont détruit tous les vestiges historiques et spirituels dans les pays où ils sont passés.

A tous les Scouts du monde entier, nous affirmons et répétons : ces gens bafouent le message de la fraternité universelle proclamée par l'Islam.

A nos frères scouts de Syrie, de Lybie, de Tunisie, du Maroc et d'Algérie, présents avec nous à la Flamme de l'Espoir méditerranéenne en 2009 dont le slogan était « Semer l'Espoir », nous renouvelons notre amitié et notre solidarité. Et nous les invitons à promouvoir la Culture de Paix et la société fraternelle du Vivre Ensemble.

**Contre la haine, l'espoir.
Contre la guerre, la paix.
Contre la mort, la vie. »** □

¹ Sur ce précepte, lire « la chronique du mécréant » page 23

UNE PETITE RÉVOLUTION AUX SOMMETS

Shimsal, si l'on en croit les guides touristiques, est un coquet village perché à 3100 mètres d'altitude, dans les splendeurs de l'Himalaya, aux confins du Pakistan, près de la frontière chinoise. Décor de carte postale : pics enneigés, vallées verdoyantes et soleil.

Crampons aux pieds, piolet à la main, Takht et Duor s'attaquent à un flanc de montagne escarpé, passage obligé pour devenir guide dans les hauts sommets du Pakistan.

Après un dernier point sur la sécurité et une ultime vérification du matériel, ces élèves alpinistes s'élancent sur la montagne pour un nouvel entraînement sous le regard averti de leur instructeur Niamat Karim. Devenir un jour guide en haute montagne pour les expéditions d'étrangers, est leur vœu le plus cher.

L'institut d'alpinisme de Shimsal, pionnier du genre au Pakistan, a été ouvert en 2009 avec l'aide du grimpeur italien Simone Moro, un habitué de l'Himalaya pakistanais qui abrite certains des plus hauts sommets du monde comme le K2 et le Nanga Parbat.

« Mon oncle et mon frère sont tous deux des alpinistes...Depuis mon enfance, je les vois partir de la maison, je jouais même avec leur équipement d'alpinisme, c'était mon jouet », se souvient Takht Bika, « le jour où ils m'ont dit que cette école d'alpinisme ouvrait, j'ai sauté de joie et d'excitation ».

Cette région du monde, le Gilgit-Baltistan, n'a malheureusement fait l'actualité que lorsqu'au cours d'un raid terroriste ayant coûté la vie à dix grimpeurs étrangers, les hélicoptères de l'armée pakistanaise ont évacué une cinquantaine de personnes qui tentaient l'ascension du neuvième plus haut sommet du monde. Les talibans pakistanais -Tehreek-e-Taliban Pakistan (TTP) - ont revendiqué ces assassinats perpétrés en juin dernier, disant venger la mort du numéro deux du mouvement, Wali ur-Rehman, tué par un drone en mai,

Cette situation politique brisera-t-elle le rêve de Takht, Duor et leurs camarades ? Non. L'histoire est en marche pour ces fem-

mes ; Takht et ses camarades sont les premières à suivre la formation en haute altitude. Elles ont déjà escaladé des sommets à plus de 6.000 mètres dans le cadre de leur formation qui tranche avec l'image de la femme pakistanaise au foyer.

« *Le Pakistan est à la traîne sur cette question, mais nos filles ici ont lancé la tendance et elles prendront de l'assurance au fil du temps* » explique leur entraîneur.

Une ancienne élève de l'Institut, Samina Baig, est déjà passée à l'histoire en devenant l'an dernier la première Pakistanaise à escalader l'Everest.

Dans la vallée de Hunza, où la majorité de la population suit la branche ismaélienne de l'islam chiïte, plus libérale, les femmes abattent peu à peu les tabous.

Loin des sommets enneigés, Bibi Gulshan, mère de deux enfants dont le mari, un militaire, est mort au combat, se bat également pour changer les mentalités au Pakistan. Son métier : menuisière.

« *J'ai commencé dix jours après la mort de mon mari. Mes proches se moquaient de moi, ils disaient que je devais pleurer mon mari plutôt que de faire un emploi d'hommes, mais je n'avais pas le choix, je devais subvenir aux besoins de mes enfants* » assure-t-elle.

Bibi Gulshan a suivi sa formation dans le cadre du programme d'entreprise sociale pour femmes de la fondation Aga Khan. Créé en 2003, ce projet emploie désormais 110 femmes de 19 à 35 ans.

Les 80 dollars qu'elle gagne chaque mois à l'atelier lui permettent de faire face aux dépenses de la famille et d'envoyer ses enfants à l'école. Elle a fabriqué le mobilier de sa maison qui « *ressemblait à une boîte en bois et était admirée par les gens du village* ».

Femmes qui brisent les tabous, enfants qui vont à l'école, espérons que cette petite révolution dans les sommets dévale un jour sur le reste du pays. □

IMPORTANT

Les adhérent-e-s à jour de leur cotisation 2014* recevront début 2015 le dossier spécial et leur convocation à l'Assemblée générale qui se tiendra pour la 7ème année consécutive à

MALAUNAY, espace Néhout le samedi 17 janvier 2015

*Pour savoir si vous êtes à jour, observez l'étiquette de l'enveloppe contenant le bulletin : si la suite de lettres au-dessus de votre nom ne commence pas par "M", envoyez vite un chèque de 18 € au trésorier pour régulariser votre situation.

Ni stigmatisation, ni absoluton !

Dominique

La chronique du mécréant

DELAHAYE

Hervé Gourdel est mort. C'est l'horreur absolue. Encore une fois, dans le borborygme et le chaos politique qu'est devenu le Moyen-Orient, la recherche des responsabilités est une tâche d'une grande complexité et celle de proposer des issues crédibles l'est encore plus. Le pillage organisé des ressources, la misère et le désespoir des populations locales, l'absence de réelle vie démocratique et le soutien des gouvernements occidentaux à des pouvoirs corrompus et sanguinaires tout dévoués à la défense des intérêts des multinationales ont ouvert la voie aux fondamentalistes radicaux.

Avec ce meurtre, l'objectif des illuminés de Jund al-Khilafa et de l'État Islamique est au moins double : faire pression sur la diplomatie internationale, mais surtout, porter la "guerre sainte" au cœur même de l'occident en soufflant sur les braises des conflits intercommunautaires.

Personne ne peut douter que l'immense majorité des musulmans de France ont été horrifiés par ce crime et ont sûrement été blessés qu'il ait pu être commis au nom de leur foi, qu'ils estiment bafouée et trahie. C'est également ce qu'expriment les musulmans anglais à travers la campagne « Not in our name ».

Aussitôt après la terrible nouvelle, les responsables français du culte musulman ont fait des déclarations sans équivoque : le président du Conseil français du culte musulman (CFCM) et recteur de la Grande Mosquée de Paris, Dalil Boubakeur, a réaffirmé sa « *volonté d'unité nationale et sa volonté inébranlable de vivre ensemble* ». R.Cukierman, président du CRIF a, lui, condamné « *la barbarie moyenâgeuse du terrorisme islamiste* ». On aurait aimé que, pour rendre plus crédible sa légitime indignation, il manifeste la même lors des récents massacres de la population de Gaza. Mgr Michel Dubost, évêque d'Évry s'est adressé aux musulmans : « *Je suis là pour vous dire de redresser la tête, soyez fiers de ce que vous faites. Je ne partage pas votre foi mais je la respecte.* »

Le message de toutes les autorités religieuses est le même : ni Dieu, ni la foi n'ont la moindre responsabilité dans cette affaire, qui est le seul fait du fanatisme et du dévoiement des textes religieux. Voire...

M. Ali Sedouki un des responsables de la grande mosquée d'Évry-Courcouronnes, interrogé sur Télésonne (chaîne télé du département de l'Essonne) a cité le Coran : « **Quiconque tue un être humain non coupable de meurtre et de sédition sur la terre est considéré comme le meurtrier de l'humanité tout entière.** » Outre le fait que cette phrase semble signifier qu'en certains cas le meurtre peut trouver des justifications théologiques, si l'on regarde « sédition » dans le dictionnaire on apprend que c'est « un soulèvement préparé

et concerté contre l'autorité établie ». Il est ici question de l'autorité religieuse. C'est bien au nom de cette « sédition », de ce non-respect des lois divines et autres écrits prophétiques, interprétés et appliqués par les autorités religieuses d'ici et maintenant, qu'on lapide les femmes « *infidèles* », qu'on lance des fatwas de mort contre les écrivains, mais aussi qu'on assassine aux États-Unis des médecins pratiquant des avortements, des homosexuel(le)s un peu partout dans le monde, qu'on emprisonne pour blasphème des chanteuses de rock, ou qu'on égorge un homme parce qu'il est Français ou infidèle. Il n'est pas question ici de remettre en cause la « *bonne foi* » de la plupart des croyants, simplement, il semble que l'actualité internationale devrait les amener à se poser des questions.

Comment croire que le message religieux est un message de paix ? On apprend par exemple dans un article de Dionysios Dervis-Bournias, paru dans le Huffington Post du 23/09 qu'« *après le meurtre à Athènes du rappeur grec Pavlos Fyssas par un sbire d'Aube dorée, jamais une condamnation ferme n'est venue de la part de la hiérarchie de l'église orthodoxe sur ce "parti" politique pro-nazi qui met systématiquement en avant ses sentiments bien chrétiens et orthodoxes. Bien au contraire, le Métropolitain du Pirée Seraphim a reçu le chef d'Aube dorée et lui a offert une icône de la vierge.* »

Comment croire que ce message est porteur de respect de la vie humaine quand on entend un pape préconiser l'abandon des préservatifs malgré les ravages du SIDA ?

Les diverses religions ne sont pas également agressives et expansionnistes, en tout cas pas toutes dans les mêmes époques historiques. Le catholicisme des croisades, de l'inquisition ou de l'expansion coloniale a eu lui aussi ses périodes « de gloire ». La foi n'est certes pas toujours sau-

agerie, mais elle est à chaque fois relativisation de la valeur de la vie terrestre toujours tellement misérable à côté d'une éternité de félicité promise, obéissance aveugle au dogme, délimitation du peuple de Dieu et donc de ceux qui n'en font pas partie, infidèles, mécréants ou hérétiques selon les époques. Il y a là en germe, entre servilité consentie, goût du sacrifice et exacerbation de la paranoïa communautaire, les parfaits ingrédients pour la fabrication de hordes de bourreaux légitimes d'une effrayante docilité.

Aussi quand on apprend que Shimon Peres, ancien président Israélien, a déclaré lors de sa visite au Vatican (Libération 5/09) : « *En prenant acte du fait que l'ONU a fait son temps, ce qui nous servirait, c'est une Organisation des religions unies, une ONU des religions.* », on ne peut qu'avoir froid dans le dos !



□

Cachez-moi cette érection que je ne saurais voir !

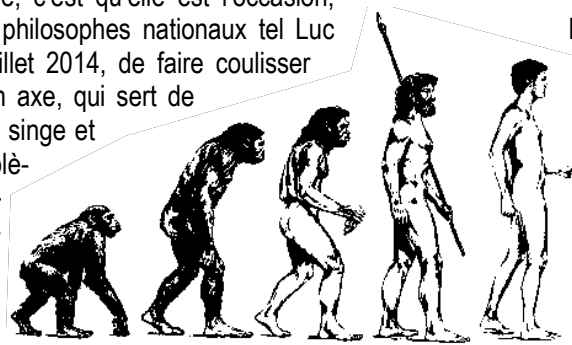
Lorsque nous préparions la conférence du 15 octobre à Rouen intitulée « Pourquoi n'enseigne-t-on pas que la Terre est plate ? », il me fut proposé une illustration pour l'affiche présentant un singe sur ses quatre membres qui se redresse progressivement pour aboutir à l'homme. L'érection de l'Homme, en quelque sorte. J'ai réagi vigoureusement –et sans doute excessivement– pour que je ne sois pas associé à cette figure rabâchée. Nous, les scientifiques travaillant sur l'évolution des êtres vivants, nous luttons contre cette représentation. Pourquoi ? Il existe plusieurs raisons à cela.

Guillaume
**La chronique
de Rahan**
LECOINTRE

L'homme apparaît comme l'aboutissement ultime d'une chaîne linéaire d'événements, qui laisse à penser que l'évolution biologique, anthropologique et sociale se termine avec nous. La dernière espèce à apparaître semble être la nôtre. En réalité il n'en est rien : depuis 75 ans seulement une nouvelle espèce de moustique est apparue dans le métro londonien, et depuis 30 ans seulement une nouvelle espèce de lézard est apparue sur une île de la mer adriatique, pour ne prendre que quelques exemples.

Mais cette brochette de primates aspirant au statut d'Homme est aussi une résurgence du scalisme. Ce terme vient de *scala*, qui signifie « échelle ». Il s'agit d'une vieille tradition dans la représentation de la fresque du vivant, appelée « échelle des êtres », où les étapes de complexité se succèdent linéairement. Les organismes qui sont à un niveau donné ont les propriétés des niveaux du dessous, mais pas les propriétés de ceux des niveaux du dessus. C'est une sorte d'empilement, tantôt fixiste au milieu du XVIIIème siècle, tantôt évolutionniste dans la première moitié du XXème, et surtout complètement obsolète aujourd'hui.

Le problème avec cette échelle, c'est qu'elle est l'occasion, pour une bonne partie de nos philosophes nationaux tel Luc Ferry dans *Le Figaro* du 18 juillet 2014, de faire coulisser dessus un curseur, le long d'un axe, qui sert de couteau pour trancher où finit le singe et où commence l'Homme. Le problème n'est pas géré selon une logique de partage, mais une logique de *coupure*. Le singe est renvoyé dans les abysses d'une animalité jamais définie, tandis que le philosophe nourrit son obsession du « propre de l'homme ». Comme la figure est pauvre sur le plan géométrique, lorsque l'on donne un caractère aux chimpanzés qui était jusque là réservé à l'homme (la guerre, la réconciliation, les cultures techniques, l'amour face à face, etc.), les philosophes se dépêchent de redéfinir la culture technique, la guerre, etc. de manière à en réserver l'exclusivité à l'homme. Malentendus et peine perdue ! Car pour les scientifiques, l'emplacement de l'homme parmi la vaste diversité du vivant ne se pense pas en termes de coupures, d'exclusion du singe, mais au contraire par la mise en évidence des partages. Qu'est-ce qu'un animal ? Un être vivant qui présente, entre autres choses, des protéines qu'on appelle le collagène. Qu'est-ce qu'un singe ? Un



être vivant qui présente, entre autres choses, les deux os frontaux fusionnés en un seul os frontal. Qu'est-ce qu'un homme ? Un être vivant qui présente, entre autres choses, le gros orteil du pied réaligné parallèlement aux quatre autres orteils, et un langage articulé. Dans la logique d'emboîtement, la boîte « hommes » est placée à l'intérieur de la boîte « singes », à côté d'une autre boîte, celle des macaques et des babouins. Et la boîte « singes » est incluse dans la boîte « animaux ». Rien de ce qui fait un homme un animal (le collagène) ne l'empêche d'être un singe. Rien de ce qui fait de l'Homme un singe (un seul frontal) ne l'empêche d'être un Homme. L'Homme est à la fois Homme, singe et animal. L'Homme ne descend pas du singe, comme le suggère maladroitement la figure, il est un singe.

La figure montre un axe unique alors que le déploiement généalogique du vivant se pense aujourd'hui comme un bouquet aux multiples ramifications et aboutissements, une sorte d'arbre généalogique gigantesque dans lequel à partir de souches communes les branches se déploient en parallèle. Dans une telle figure, beaucoup de singes comme les macaques ou les babouins ne sont pas plus dans l'ascendance de l'homme que ne le sont les chats ou les vers de terre. Seulement voilà, sur la figure que nous décrivons, à l'apparition de l'homme correspond la disparition du singe. Alors certains élèves objectent dans les classes : l'homme n'a pas évolué à partir des singes puisqu'il reste des singes !

Il m'est arrivé depuis une expérience similaire. Cette année est paru un petit livre dont je suis l'auteur, pour fêter les vingt ans de la rénovation de la Grande Galerie de l'Evolution du Muséum national d'Histoire naturelle (L'évolution : Question d'actualité ? co-édition Quae-MNHN)¹. Les éditions Quae ont insisté pour qu'on remette en couverture du livre cette tarte à la crème des singes qui se succèdent en se redressant vers un triomphal destin humain. Devant l'âpreté de la négociation, j'ai exigé qu'on détourne la figure en mettant un singe d'aujourd'hui, marchant main dans la main avec l'homme, le singe étant légèrement en avant. Oui, il existe des singes en même temps que des hommes. Oui, si nous voulons marcher de l'avant, nous avons intérêt à le faire avec la biodiversité, main dans la main, précisément. Peut-être les singes d'aujourd'hui ont-ils des choses à nous apprendre sur nous-mêmes. □

Pour aller plus loin

¹Lecointre, G. L'évolution, question d'actualité ? Quae-MNHN, 2014.
Lecointre, G. (Dir.). Guide critique de l'évolution, Belin, 2009.
Lecointre, G. & Le Guyader, H. Classification Phylogénétique du Vivant. Tome I (troisième édition, 2006), Tome II (2013). Belin.

200 000 EMPLOIS DÉTRUITS DANS LE SECTEUR ASSOCIATIF ?

Ce sont les calculs faits par le Collectif des Associations Citoyennes-CAC¹ et qui seraient la conséquence du « pacte de responsabilité » qui amputera les budgets des collectivités locales de 29 milliards € d'ici 2017. De ce fait, près de 15% des emplois du secteur associatif (1,8 millions de salariés à temps plein ou partiel) pourraient disparaître d'ici 3 ans. 49% du budget global des associations

reposent en effet sur des financements publics, et les collectivités locales, voyant leur dotation globale de fonctionnement (DGF) versée par l'État diminuer, pourraient être tentées de considé-



rer les associations comme variables d'ajustement. La majorité des emplois menacés se situeraient dans l'action sociale et sanitaire. Un rapport remis le 29 septembre à Carole Delga (secrétaire d'État chargée de l'Économie Solidaire et Sociale) indique : « ...Il faut donc chercher d'autres solutions, une sorte de troisième voie entre le 'tout marché' et le 'tout État'. »

Concrètement, d'après le CAC, il s'agirait de « faire financer le programme d'une association par un investissement privé, sous la forme d'obligations à impact social ». 'Social impact bonds', nous sommes dans le monde de la finance et de ses anglicismes...

Ceci est très proche des Partenariats-Public-Privé pourtant décriés par un rapport sénatorial de juillet (voir article p.13 du N°54).

La réduction des financements des collectivités a déjà des conséquences concrètes, par exemple pour les 73 associations départementales du Planning Familial dont la situation se dégrade et qui sont invitées à se regrouper avec... les organisations de lutte contre le SIDA ! Cette disette budgétaire génère déjà de la concurrence entre associations, une certaine marchandisation avec prestations payantes, une précarisation des personnels, les précaires remplaçant des personnels qualifiés. Frédérique Pfrunder du Mouvement Associatif qui regroupe la Ligue de l'Enseignement, Coordination Sud, l'Union Nationales des Associations Familiales...semble moins critique que le CAC et prône : « ...la vente de prestations. », ce qui risque d'entraîner une sélection des publics.

Didier Minot du CAC affirme : « En détruisant le tissu associatif, les pouvoirs publics ne vont pas réduire les coûts mais les accroître ». Le CAC prévoit des actions auprès des élus et propose une pétition. □

¹ Le CAC regroupe 36 réseaux nationaux et 183 réseaux locaux (voir leur site)

Pour en savoir plus et lire le texte de la pétition :

www.associations-citoyennes.net

Voici le début de la charte des associations citoyennes :

Les associations citoyennes travaillent dans des domaines très divers à l'émergence d'une société solidaire, participative et durable. Elles constatent que, malgré cette diversité, les projets associatifs se fondent sur un petit nombre de principes d'action communs :

- respecter les droits de l'Homme et la dignité humaine, lutter contre toutes les discriminations, en dépassant l'égalité formelle pour aller vers une égalité effective dans l'accès à l'éducation, aux services, à la santé, à la culture
- assurer à tous une liberté effective dans leur vie personnelle et collective, par une émancipation vis-à-vis des conditionnements imposés par la société, notamment par les médias dominants et la publicité, à travers une démarche de laïcité synonyme d'ouverture à la diversité des pensées et des raisons d'agir
- promouvoir des logiques de coopération et de mutualisation, et non de compétition et de concurrence, l'égalité et la liberté ne trouvant leur sens que dans un contexte de fraternité
- considérer l'économie comme un moyen au service de la société et non comme une fin en soi, ce qui signifie que les activités marchandes ne sauraient être le seul horizon bornant toute entreprise humaine

MOS MAIORUM (OU MAJORUM)

C'est l'ONG britannique Statewatch qui a révélé un document officiel du Conseil de l'union européenne daté du 14 juillet 2014 sur cette vaste opération de police dénommée Mos Maiorum et menée du 13 au 26 octobre à l'échelle européenne par 16 000 policiers dans l'espace Schengen (32 pays dont 28 de l'UE). Selon une professeure de droit pénal citée sur le site de *El Pais*¹, il s'agit surtout « d'arrêter des sans-papiers pour les interroger et récolter des informations à deux fins : tracer la carte des migrations (comment arrivent ces personnes, combien paient-elles à ceux qui vendent le trajet, etc.) et établir les routes criminelles des mafias qui s'enrichissent grâce au trafic des personnes ». Au même moment, poursuit-elle « on assiste à des cas de détention de sans-papiers qui ont été fichés, lesquelles débouchent sur une expulsion en à peine quarante heures ». La CIMADE, à propos de cette opération menée par FRONTEX - le bras armé des pays de l'espace Schengen pour le contrôle des frontières extérieures - a émis de sérieuses réserves à la vue du document européen : « Le document se garde bien de préciser le sort réservé aux personnes interpellées, ni la base légale des contrôles : profil racial, contrôle au faciès ? Des méthodes illégales au regard du droit européen [...] Cela pose aussi des questions en matière de protection des données : quelle utilisation sera faite des données - dont des données personnelles - récoltées ? Les États membres sont censés recueillir le plus de données possibles sur les migrants interceptés : âge, sexe, nationalité, lieu et date d'entrée, routes utilisées, etc. »². Ces opérations de police mobilisent des moyens importants et ont lieu tous les six mois, tandis que depuis 26 ans, est à déplorer la mort de 21500 candidats à l'entrée en Europe. La précédente opération policière, nommée 'Aphrodite', s'est soldée par 5298 arrestations. Le nom de l'opération 2014, 'Mos Maiorum' est révélateur et même nauséabond. Voilà ce qu'en dit la CIMADE : « Il signifie 'Mœurs des anciens' ou 'coutume des ancêtres'. Il désigne dans la Rome antique le mode de vie et le système des valeurs ancestrales. Il est souvent pris comme une référence, et est à opposer au spectacle de la décadence du temps présent ! Les cinq fondements de ce concept sont d'un cynisme total au vu des objectifs d'une opération de police :

Fides : fidélité, respect de la parole donnée, loyauté, foi, confiance ;
Pietas : piété, dévotion, patriotisme, devoir ;

Majestas : sentiment de supériorité naturelle d'appartenance à un peuple élu, majesté ;

Virtus : qualité propre au citoyen romain, courage, activité politique ;

Gravitas : ensemble de règles de conduite du romain traditionnel, respect de la tradition, sérieux, dignité, autorité.

Les déclarations humanistes sur le sauvetage en mer pèsent bien peu au regard de l'ampleur de cette opération de police menée à l'échelle européenne. » Que dire de plus ?



SAISON DES PRIX : LES FEMMES ET LES ENFANTS D'ABORD !

Prix Nobel de la Paix 2014, conjointement avec Kailash Satyarthi, **Malala Yousafzai**, Pakistanaise, 17 ans, est connue dès l'âge d'onze ans par un blog hébergé par la BBC où elle dénonce l'oppression subie depuis 2007, quand sa région de Swat est occupée par les talibans qui y détruisent les écoles pour filles (Ils se sont ensuite attaqués également aux écoles pour garçons). C'est dire si l'éducation et la transmission des connaissances dérangent les fous de Dieu ! En avril 2009, l'armée pakistanaise reprend le contrôle de la région et Malala, dont l'action est reconnue, reçoit à Islamabad un prix pour la paix. Inadmissible pour les fanatiques : elle reçoit une balle dans la tête qui lui détruit le tympan gauche et lui laisse une paralysie faciale. Elle sera soignée en Grande-Bretagne où elle vit depuis. Les talibans considèrent que « les ennemis de l'islam lui ont décerné ce prix car elle a abandonné la religion musulmane pour se convertir à la laïcité. » (TV5Monde). Malala a déclaré que l'argent du prix servirait à la reconstruction des écoles de Gaza.

Kailash Satyarthi préside la Marche mondiale contre le travail des enfants et il est le fondateur d'une ONG, le *Mouvement pour sauver l'enfance* (Bachpan Bachao Andolan) qui a pour but la prévention et la résolution des disparitions d'enfants en Inde. Enfants enlevés par des gangs, revendus pour en faire des esclaves dans les fermes, les ateliers, les réseaux de prostitution ou de trafic d'organes, mutilés pour mendier, ou exportés. L'ONG agit auprès de la police pour qu'elle enregistre toutes les plaintes et pas seulement celles des familles riches. En 2012, 3000 enfants ont été enlevés, 1000 n'ont pas été retrouvés. Une question se pose : ce prix attribué de l'argent, certes, mais à plus long terme, quel effet, autre que de prestige, aura-t-il dans la « plus grande démocratie du monde » (en superficie) et où ce sujet n'a jamais vraiment été débattu ?

Pas nobélisé, mais lauréat à l'unanimité du Prix Sakharov (prix du Parlement européen attribué pour la défense des droits de l'Homme et des libertés), **Denis Mukwege** de la République Démocratique du Congo, gynécologue, a travaillé pendant ces 15 dernières années à réparer le corps de 40 000 femmes et filles mutilées à la suite de viols, utilisées comme arme de guerre. Outre la violence immédiate, les procédés utilisés pour ces viols mutilent durablement les victimes, les rendant stériles, porteuses de virus ou d'enfants non reconnus par le groupe, et rejetées. Au-delà de la destruction du corps, c'est la destruction du groupe social qui est visé. Cette distinction découragera-t-elle les auteurs des attentats dont le médecin a été l'objet à plusieurs reprises, le dernier en date ayant coûté la vie au gardien de sa maison qui s'était interposé ?

(1) In *Courrier International* du 29.10.2014

(2) Communiqué de la CIMADE du 08.10.2014

sources : *Libération*, *Le Monde*, *Le Figaro*, *L'Humanité* Dimanche, *TV5Monde*

MOTS CROISÉS

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1	S	P	I	R	I	T	I	S	M	E
2	E	L		U	N	E	S		A	N
3	C	A	N	E	T	T	E	S		S
4	T	I	E		E	R	U		S	O
5	A	S	P	I	R	A	T	E	U	R
6	T	A	E		L	R		M	E	C
7	R			L	I	Q	U	I	D	E
8	I	T	E		G	U		S	I	L
9	C	E	T	O	N	E	S		N	E
10	E	S	C	H	E	S		S	E	E

grille n° 37

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

grille n° 38



Des élus d'étrange proximité

On peut avoir les amis qu'on veut. On peut voyager avec qui on veut et même rendre visite au Pape si cela nous chante. On le fait alors comme un quidam, sans tambours ni trompettes. Quand on est maire de

Dieppe, qu'on se rend au Vatican rencontrer le souverain pontife avec lequel on échange des présents et en achetant les droits des photos officielles pour un usage public, cela devient plus délicat. Et quand on sait que cette visite a pour poisson pilote le curé de la paroisse de Saints Antoine Daniel et Jean de La Lande de Dieppe Ouest, administrateur de la paroisse Saint-Pierre de Dieppe, membre élu au Conseil Presbytéral auprès de l'archevêque de Rouen, participant aux travaux du Synode de Rouen dans la commission théologique dont il est l'aumônier, on peut s'inquiéter. Que l'abbé Geoffroy de la Touche soit copain avec le maire de Dieppe et qu'il ait innocemment proposé au candidat Jumel aux élections municipales de lui servir de guide pour Rome en cas de victoire¹ peut paraître charmant. « Une manière de revisiter la fable de Don Camillo et Peppone » comme ironise Paris-Normandie (17-10-2014). Mais cette proximité prend une autre dimension quand on sait que Sébastien Jumel est élu au Conseil général dont il est un des vice-présidents. Sébastien Jumel y occupe le poste de président de la commission... « éducation, jeunesse, sport, culture, patrimoine » et, pure coïncidence, l'abbé se trouve être adjoint pastoral pour le diocèse de Rouen au directeur régional de... l'Enseignement Catholique de Haute-Normandie.

Comme disait Victor Hugo : « L'Église chez elle et l'État chez lui. » Mais cela n'empêche pas de pouvoir traiter les mêmes dossiers. □

¹ De mauvais esprits amusés ne manqueront pas de faire remarquer que cela rappelle la conversion de Clovis si le Dieu des chrétiens lui accorde la victoire à Tolbiac. Reprise mérovingienne de la même promesse que fit l'empereur romain Constantin en 312 lors de la bataille du pont Milvius.

HORIZONTALEMENT

1. Prosélytismes. .
2. Rarement addict des précédentes.
3. Silence partiel ; il se met en boule.
4. Touchée ; "F" in english
5. Grande ou Bravo ; précède parfois mon mari.
6. Sa physique fut nobélisée
7. A de l'oreille ; ils sont à l'ombre mais bien désorientés.
8. Bi-coques
9. Entraîna à la mer ; points opposés.
10. Exercices enfantins.

VERTICALEMENT

- A. Sur le mode pater noster. .
- B. Cent blagues ? permet le reflet.
- C. Concerne la prêtrise.
- D. Mangeoire entre autres ; vieux char avec 44.
- E. Ensemble musical ; Farrow pour les intimes.
- F. Macaques en médecine ; en transformation
- G. Bobo ; dressai.
- H. Ça plane ; en plus cet os ?
- I. Niveau ; en pleine croissance.
- J. Donnasses l'apparence.

Sur le site du CRÉAL vous pouvez écouter les conférences de Jean NUMA-DUCANGE , celle d'Anicet LE PORS et celle de Guillaume LECOINTRE :

WWW.asso76.com/creal76

Cliquer sur "Conférences audio"

Dans le n° 52 de Combat Laïque p.4, un article : "Sages-femmes en grève..." a suscité de la part d'une adhérente la réaction que nous publions en encadré. La rédactrice de l'article incriminé apporte des précisions pour étayer son point de vue.

Je ne suis pas du tout convaincue par "l'apologie" des maisons de naissance. Sûr, ce serait moins cher que l'hôpital, et en ces temps de rigueur, pas étonnant que cela resurgisse. Je dis resurgisse, car Bachelot (célèbre pour sa casse de l'hôpital public) a "millité" pour cela.

Son ministère de la santé avait d'ailleurs étudié les économies : "à terme 7 millions d'euros par an". Cette démarche, disait Roselyne Bachelot, protégerait la population contre «les dérives sectaires» auxquelles sont exposées celles qui veulent sortir du circuit médical (sic) !

Les études sur les pays anglo-saxons, une fois de plus sont évoquées (comme sur la "pénalisation du client" présentée comme LA solution contre la prostitution - que je condamne au demeurant...). Ces études ont bon dos ; et elles sont controversées.

D'autres statistiques mériteraient d'être connues : La mortalité maternelle, évitable en cas d'hémorragie en France, de même que la mortalité néo-natale sont de nouveau en train d'augmenter.

Une chose est la revalorisation des salaires dans la fonction publique (celui des sages-femmes, bien sûr, et aussi des infirmières, etc.), la défense des qualifications... Et cette revendication est criante!

Autre chose est le cache-sexe de mesures dont la principale raison est de masquer la dégradation de l'hospitalisation publique et permettre de nouvelles "économies" (de même que les "nounous" à domicile coûtent bien moins cher que les crèche publiques collectives).

N'est-ce pas, par exemple, la fermeture des maternités qui conduit à ce que des femmes accouchent sur la route ? N'est-ce pas là le produit des réformes hospitalière ?

On manque de médecins-gynécologues, et en général on commence par être suivi par ce type de médecin avant de faire appel à un obstétricien....

Bref, ce sujet me tient à cœur (mère de trois enfants) et grand mère au contact de jeunes femmes qui doivent se battre pour accoucher dans de bonnes conditions (sans se faire virer de l'hôpital au bout de 2 jours : on est si bien à la maison !!!)

J'ai toute une doc, et j'espère avoir le temps d'écrire un article un jour.

MAISONS DE NAISSANCE : un concept qui divise...

Suite à un article sur le mouvement des sages-femmes paru dans le N° 52 une adhérente a exprimé son désaccord sur l'expérimentation des maisons de naissance, considérant cette possibilité comme une économie faite au détriment des femmes.

Alors ? maison de naissance... progrès ou régression ?

Tout d'abord qu'est-ce qu'une maison de naissance et à qui s'adresse-t-elle ?

La Maison de Naissance est une ALTERNATIVE qui s'adresse aux femmes en bonne santé dont la grossesse et l'accouchement se présentent bien. Cette idée est soutenue par l'association européenne des maisons de naissance (Netwerk) essentiellement en Allemagne, en Suisse et en Angleterre.

« Dans ces pays une évaluation rigoureuse des résultats a permis de conclure que dans les maisons de naissance il n'existait ni augmentation de la mortalité et de la morbidité maternelle, ni augmentation de la mortalité et de la morbidité néonatale précoces. [...] Les sages-femmes en assurent la responsabilité médicale, ceci conformément à leurs compétences légales. Le suivi des femmes répond à la notion d'accompagnement global où la sage-femme joue un rôle capital de prévention médico-psycho-sociale. [...] une solution alliant sécurité et autonomie de choix pour les femmes enceintes. » (extraits du blog de René Frydman, gynécologue obstétricien)

LA GROSSESSE et l'ACCOUCHEMENT sont des événements physiologiques pour une grande majorité des femmes, c'est-à-dire qu'ils sont le reflet du fonctionnement normal de l'organisme humain. Environ les trois quarts des femmes vont avoir une grossesse et un accouchement simple, c'est-à-dire, que l'accompagnement et la surveillance que peut offrir une sage-femme sont suffisants.

Lorsque la grossesse présente des risques pour la mère et/ou pour l'enfant, celle-ci devient alors pathologique et nécessite l'intervention spécialisée d'un médecin.

Les maisons de naissance sont des lieux de suivi de grossesse et d'accouchement sous la responsabilité pleine et entière des sages femmes, qui travaillent en réseau avec des maternités plus classiques (c'est à dire permettant le transfert rapide d'une femme dont la prise en charge nécessite l'intervention d'un médecin.) Ces maisons de naissance offrent un choix pertinent pour celles dont la santé le permet et qui veulent accoucher dans un environnement moins technicisé. (donc sans péridurale) et procure des résultats au moins aussi bon qu'à l'hôpital.

Dans ce sens, elles sont un progrès.

L'avancée serait donc bien qu'il existe une solution alternative pour les couples ayant ce souhait et dont la bonne santé le permet.

Ce système, qui a le mérite d'être plus avantageux économiquement, puisqu'il adapte les moyens aux besoins, ne serait pas « imposé » aux femmes, mais l'aboutissement d'un vrai choix.

Dès les années 70, les femmes ont cherché à reprendre la responsabilité et le contrôle de leur vie. Actuellement, en réaction à une médicalisation croissante, elles veulent pouvoir choisir dans une offre de soins variée, les méthodes qui leur conviennent et participer aux décisions qui les concernent. (différence entre être et avoir accouché (e) ?

Dans cet esprit, se met en place un dialogue avec le corps médical dans lequel les femmes sont invitées à écrire leur « projet de naissance » c'est à dire à réfléchir sur la manière optimale dont elles aimeraient accoucher, compte tenu de leur état de santé et des possibilités de l'établissement qui les accueille.

Toutefois, il ne faudrait pas mettre en compétition gynécologues obstétriciens et sages-femmes, il suffit de comprendre que les médecins sont formés en 12 ans pour gérer les pathologies et les sages-femmes en 5 ans pour accompagner les femmes en bonne santé. A chacun son rôle, à chacun sa place. Les sages-femmes sont compétentes pour gérer la prise en charge des femmes en bonne santé et diriger celles qui le nécessitent vers les spécialistes que sont les gynécologues obstétriciens.

Outre la nécessité d'améliorer les conditions d'accueil dans tous les services de maternité, il est primordial de remettre la femme au cœur du système de santé en lui proposant une offre adaptée à sa situation et tenant compte de ses souhaits. Une façon respectueuse d'accueillir la femme et le futur enfant.

N'est-ce pas simplement du bon sens ?